

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS
DE BELGIQUE

Compte rendu analytique

DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE
DU

11 - 05 - 2000
après-midi

AGALEV-ECOLO	:	<i>Anders gaan leven / Ecologistes Confédérés pour l'organisation de luttes originales</i>
CVP	:	<i>Christelijke Volkspartij</i>
FN	:	<i>Front National</i>
PRL FDF MCC	:	<i>Parti Réformateur libéral - Front démocratique francophone-Mouvement des Citoyens pour le Changement</i>
PS	:	<i>Parti socialiste</i>
PSC	:	<i>Parti social-chrétien</i>
SP	:	<i>Socialistische Partij</i>
VLAAMS BLOK	:	<i>Vlaams Blok</i>
VLD	:	<i>Vlaamse Liberalen en Democraten</i>
VU&ID	:	<i>Volksunie&ID21</i>

Afkortingen bij de nummering van de publicaties :

DOC 50 0000/000	:	<i>Parlementair document van de 50e zittingsperiode + het nummer en het volgnummer</i>
QRVA	:	<i>Schriftelijke Vragen en Antwoorden</i>
HA	:	<i>Handelingen (Integraal Verslag)</i>
BV	:	<i>Beknopt Verslag</i>
PLEN	:	<i>Plenum</i>
COM	:	<i>Commissievergadering</i>

Abréviations dans la numérotation des publications :

DOC 50 0000/000	:	<i>Document parlementaire de la 50e législature, suivi du n° et du n° consécutif</i>
QRVA	:	<i>Questions et Réponses écrites</i>
HA	:	<i>Annales (Compte Rendu Intégral)</i>
CRA	:	<i>Compte Rendu Analytique</i>
PLEN	:	<i>Séance plénière</i>
COM	:	<i>Réunion de commission</i>

Officiële publicaties, uitgegeven door de Kamer van volksvertegenwoordigers
Bestellingen :
Tel. : 02/549 81 60
Fax : 02/549 82 74
www.deKamer.be
e-mail : alg.zaken@deKamer.be

Publications officielles éditées par la Chambre des représentants
Commandes :
Tél. : 02/549 81 60
Fax : 02/549 82 74
www.laChambre.be
e-mail : aff.generales@laChambre.be

SOMMAIRE

COMMUNICATIONS	5
QUESTIONS ORALES	
– de Marc Van Peel sur les priorités de la politique gouvernementale, et réponse de Guy Verhofstadt premier ministre et de Frank Vandebroucke , ministre des Affaires sociales et des Pensions	5
– d' Alfons Borginon sur la livraison d'armes au Mexique, et réponse de Louis Michel , vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères	6
– de Jean-Pol Poncelet sur les antennes pour GSM, et réponse de Louis Michel , vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères, au nom de Rik Daems , ministre des Télécommunications et des Entreprises et Participations publiques	6
– de Hans Bonte sur la violation des lois linguistiques par un échevin bruxellois, et réponse de Louis Michel , vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères, au nom d' Antoine Duquesne , ministre de l'Intérieur	7
– de Peter Vanhoutte sur le traité de non-prolifération, et réponse de Louis Michel , vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères	7
– de Michèle Gilkinet sur la cigarette de substitution, et réponse de Magda Aelvoet , ministre de la Protection de la consommation, de la Santé publique et de l'Environnement	8
– de Daniel Féret sur les nouveaux médicaments, et réponse de Frank Vandebroucke , ministre des Affaires sociales et des Pensions	8
– de Trees Pieters sur les dépenses de l'assurance-maladie, et réponse de Frank Vandebroucke , ministre des Affaires sociales et des Pensions	8
– de Koen Bultinck et Annemie Van de Casteele sur l'inquiétude chez les logopèdes, et réponse de Frank Vandebroucke , ministre des Affaires sociales et des Pensions	9
– de Pieter De Crem et Francis Van den Eynde sur les munitions de guerre au domaine provincial d'Eeklo, et réponse d' André Flahaut , ministre de la Défense	10
– de Patrick Lansens sur les inondations, et réponse de Charles Picqué , ministre de l'Économie et de la Recherche scientifique, chargé de la politique des grandes villes	10
– de Jacqueline Herzet sur l'enquête de l'INS sur la structure des entreprises, et réponse de Charles Picqué , ministre de l'Économie et de la Recherche scientifique, chargé de la politique des grandes villes	11
PROPOSITIONS DE RÉOLUTION	
– Contrôle de la SNCB	11
Discussion générale	
<i>Orateurs</i> : Ludo Van Campenhout , rapporteur, Jos Ansoms , André Smets , Frieda Brepoels , Bart Somers , Daan Schalck et Lode Vanoost	12

– Discussion des considérants et des recommandations	13
PRISES EN CONSIDÉRATION DE PROPOSITIONS	13
VOTES NOMINATIFS	
– sur les motions déposées en conclusion d'interpellations	14
– sur les projets de loi terminés	15
– sur la proposition de loi terminée	16
– sur la proposition de résolution terminée	18
ORDRE DU JOUR POUR LA SÉANCE PLÉNIÈRE DE LA SEMAINE PROCHAINE	19
ANNEXE	
CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS	
Commissions – Modifications	21
Propositions – Autorisations d'impression	21
Propositions – Prises en considération	21
Interpellation – Demande	22
GOUVERNEMENT	
Projet de loi déposé	22
Pratiques du commerce, information et protection du consommateur	
Rapport	22
COUR D'ARBITRAGE	
Arrêts	22
Décision de renvoi	23
ÉVALUATION DU CONTRÔLE LINGUISTIQUE	
Rapport	23
ORDRE DU JOUR POUR LA SÉANCE PLÉNIÈRE DE LA SEMAINE PROCHAINE	23

SÉANCE PLÉNIÈRE**JEUDI 11 MAI 2000****APRÈS-MIDI****PRÉSIDENCE :****M. Herman DE CROO***La séance est ouverte à 14 h 15.***COMMUNICATIONS**

Le **président** : Diverses communications doivent être faites à la Chambre. Elles seront insérées en annexe au *Compte rendu analytique*.

QUESTIONS ORALES

Le **président** : L'ordre du jour appelle les questions orales.

PRIORITÉS DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

M. Marc Van Peel (CVP) : Plusieurs membres du gouvernement ont formulé au cours des dernières semaines des propositions concrètes dont l'incidence budgétaire est loin d'être négligeable. Je pense notamment aux propositions en matière de réduction d'impôt, de diminution du temps de travail ou encore de constitution d'un fonds de vieillissement.

Quelles sont en fin de compte les priorités du gouvernement sur le plan budgétaire ? Il y a un mois à peine, le ministre Vandebroucke se disait encore opposé à la constitution d'une réserve démographique. J'aimerais que le premier ministre me fournisse une réponse concrète et qu'il ne se borne pas à évoquer la "culture de débat" qui règne au sein de son gouvernement. Il

appartient au chef du gouvernement d'accorder les violons de son équipe.

M. Guy Verhofstadt, premier ministre (*en néerlandais*) : Le CVP éprouve manifestement de la peine à suivre notre rythme. Nous annonçons et mettons régulièrement en oeuvre des plans de réforme. Après toutes les mesures que nous avons déjà prises, et qui étaient d'ailleurs annoncées dans l'accord de gouvernement, nous allons à présent nous atteler à la préparation de la réforme fiscale. L'accord de gouvernement annonçait également des mesures dans le cadre du vieillissement de la population, du rapprochement des statuts sociaux, de la diminution du temps de travail, de la réduction des charges, de la réforme de l'armée, du plan de sécurité et de la réforme de l'administration.

La réforme fiscale est d'ailleurs une des priorités annoncées dans la déclaration de politique d'octobre dernier.

M. Frank Vandebroucke, ministre (*en néerlandais*) : Un fonds de pension en dehors de la sécurité sociale ne peut actuellement être dissocié de l'amortissement de la dette publique. À cet égard, la proposition Vandebroucke est une très bonne proposition puisqu'elle permettra aux observateurs étrangers de constater que la dette publique reste maîtrisée.

M. Marc Van Peel (CVP) : La réponse fournie par le ministre des Affaires sociales est plus claire que celle du

premier ministre. Il y a un mois, en commission, le ministre des Affaires sociales avait rejeté l'idée de la création d'un fonds et avait opté pour la réduction de la dette publique.

À l'heure actuelle, nous ne sommes gouvernés que par un "management by speech" qui se distingue par des déclarations contradictoires. Le premier ministre n'opère pas de choix politiques. Ses déclarations sont vides de toute substance et sans le moindre fondement budgétaire.

M. Guy Verhofstadt, premier ministre (*en néerlandais*) : Je tiens à rassurer M. Van Peel. A l'occasion de ma déclaration de politique en octobre, j'explicitai la baisse des impôts et la réduction de la dette publique.

M. Marc van Peel (CVP) : Vous serez contraint d'opérer des choix fondamentaux.

Le **président** : L'incident est clos.

LIVRAISON D'ARMES AU MEXIQUE

M. Alfons Borginon (VU-ID) : Les livraisons d'armes au Mexique sont un véritable roman-feuilleton. Le ministre a suspendu la licence d'exportation en raison de certaines anomalies du "end user certificate", malgré son a priori favorable dans ce dossier. Cependant, le comité chargé de rendre des avis sur les licences d'exportation aurait émis un avis défavorable parce que ce certificat était entaché de vices de forme et qu'il nourrissait certains doutes au sujet de la situation des droits de l'homme au Mexique. En commission, le ministre n'a pas répondu à ma question de savoir quelles étapes procédurales précédaient l'octroi de la licence. Un avis négatif a-t-il été rendu ? Pourquoi le ministre a-t-il omis de nous en faire part ?

M. Louis Michel, vice-premier ministre (*en néerlandais*) : J'ai tenu compte de l'avis de mes services. Etant donné qu'une certaine ambiguïté entourait le "end user certificate", j'ai décidé de suspendre la licence jusqu'à ce qu'on y voie plus clair au sujet de la destination finale des armes concernées.

Contrairement à ce que prétend M. Borginon, j'ai répondu à ses questions précédentes.

Le ministre et le secrétaire d'Etat prennent leur décision sur la base de différents critères. Je prendrai ma décision dès que je disposerai d'un "end user certificate" attestant que le destinataire final est bien la police mexicaine.

M. Alfons Borginon (VU-ID) : Un questionnaire doit être complété au début de la procédure de délivrance de la licence initiale. Il constitue la base à la décision. Les intéressés ont apparemment répondu par la négative aux questions qui leur ont été posées.

En dehors de la question du certificat "end-user" et des droits de l'homme, un problème se posait aussi à propos du non respect de l'article 4 de la loi sur le commerce des armes puisqu'il s'agissait de livraisons à la police mexicaine.

M. Louis Michel, vice-premier ministre (*en néerlandais*) : J'ai permis aux députés de consulter le dossier. Jamais par le passé, il n'a été fait preuve d'une telle transparence.

Le questionnaire comprenait huit ou neuf questions. Huit questions ont donné lieu à une réponse positive. Il a été répondu négativement à une question relative au risque d'instabilité. Mes décisions sont fondées sur l'ensemble des critères. Après pondération, j'ai décidé d'autoriser la livraison à la condition de disposer d'un certificat "end-user" qui ne laisse subsister aucun doute.

M. Alfons Borginon (VU-ID) : J'estime que toutes les questions devaient recevoir une réponse positive. Dans le cas contraire, l'article 4 n'est pas respecté.

Le **président** : L'incident est clos.

ANTENNES GSM

M. Jean-Pol Poncelet (PSC) : Un ministre régional a pris, via une circulaire, la décision de limiter l'énergie rayonnante émise par les antennes relais pour GSM sur le territoire de la Région wallonne.

Y a-t-il, de la part de cette autorité, dépassement de compétence ?

Il y a quelques jours, M. Eerdekens a interrogé le ministre de la Santé sur le même problème. La réponse donnée alors indique clairement qu'il s'agit là d'une compétence fédérale.

Le gouvernement fédéral a-t-il été concerné par cette initiative ? Y a-t-il eu concertation ou le gouvernement fédéral estime-t-il la Région wallonne unilatéralement compétente ?

Plusieurs milliers d'antennes ont déjà été installées. Or, la mesure ne concernerait que les nouvelles antennes, ce qui pose des problèmes de concurrence, notamment au troisième opérateur, dont tout le réseau n'est pas

encore implanté. Or, les autorités fédérales sont compétentes en matière de concurrence.

M. **Louis Michel**, vice-premier ministre au nom de M. **Rik Daems**, ministre (*en français*) : Il n'y a pas eu de concertation avec l'autorité fédérale sur cette décision.

Néanmoins, un représentant du ministre Foret était présent au cours d'une réunion de concertation avec la ministre de la Santé publique.

Le ministre Foret ne s'est pas tenu aux engagements pris à cette occasion.

Par ailleurs, l'État fédéral est compétent en matière de normalisation dans le domaine de la santé.

Il y a effectivement un risque de discrimination entre opérateurs, en contradiction avec le droit européen, et surtout au détriment des nouveaux opérateurs.

Étant donné qu'il ne s'agit, à ce stade, que d'une circulaire, les ministres des Télécommunications et de la Santé publique prendront des dispositions afin de régler la matière.

M. **Jean-Pol Poncelet** (PSC) : Cette réponse me donne raison sur toute la ligne ! C'est une initiative unilatérale, dans un domaine où l'État fédéral est compétent, et c'est bel et bien une menace à l'égard de la concurrence.

Cependant, je ne suis pas d'accord quand vous dites que, comme il ne s'agit que d'une circulaire, il n'y avait pas lieu de s'inquiéter.

Selon moi, il y a vide juridique et je n'apprécie donc pas l'attitude du gouvernement fédéral.

J'interpellerai le ministre des Télécommunications à ce sujet.

Le **président** : L'incident est clos.

VIOLATION DES LOIS LINGUISTIQUES PAR UN ÉCHEVIN BRUXELLOIS

M. **Hans Bonte** (SP) : Ma question s'adressait au ministre Duquesne, mais il s'est fait excuser et a indiqué que ce serait le premier ministre qui me répondrait. A présent, il semble que ce soit le ministre Michel qui se chargera de cette réponse.

Hier, M. de Donnea, bourgmestre de Bruxelles-ville, a déclaré que le PRL, le FDF et le VLD ont décidé de constituer une liste commune pour les prochaines élections communales. Le même jour, on m'a transmis un

fax dont il ressort que l'échevin Olivier Maingain ne respecte pas la loi linguistique. Je souhaiterais citer un extrait du fax qui concerne un événement sportif organisé au Bois de la Cambre. (*Poursuivant en français*)

"Vous êtes invités à faire un usage prioritaire de la langue française dans toute publication, y compris publicitaire, avant et après les manifestations". (*Reprenant en néerlandais*)

Il s'agit d'une infraction manifeste à la législation linguistique, étant donné qu'à Bruxelles, le principe de l'équivalence des langues est d'application. Je demande au gouvernement de contacter le gouverneur compétent en vue de l'instauration d'une procédure disciplinaire.

M. **Louis Michel**, vice-premier ministre (*en néerlandais*) : M. Duquesne ne dispose pas des données qui lui permettraient de répondre à la question. J'ignore s'il s'agit d'une infraction à la législation linguistique mais, si j'étais échevin, je n'aurais certainement pas agi de la sorte.

Le **président** : Cette réponse est indigne du Parlement. Je veillerai à ce qu'une telle situation ne se reproduise pas.

M. **Hans Bonte** (SP) : Je ne manquerai pas de revenir sur ce dossier. Lorsqu'on établit une telle liste pour les élections communales, on doit savoir quel parti politique on appuie.

Le **président** : L'incident est clos.

TRAITÉ DE NON-PROLIFÉRATION

M. **Peter Vanhoutte** (Agalev-Ecolo) : Le traité de non-prolifération est actuellement revu à New York. A en croire certaines déclarations néerlandaises, la position belge pêche par un manque de clarté.

Comment devons-nous interpréter ce traité ? S'applique-t-il également en temps de guerre ?

La Belgique défend-elle toujours la position des garanties négatives en matière de sécurité ?

Soutient-elle la proposition néerlandaise visant à procéder à un désarmement nucléaire total ?

M. **Louis Michel**, vice-premier ministre (*en néerlandais*) : La Belgique a préparé très scrupuleusement la conférence sur la non-prolifération. Nous nous sommes vraiment mobilisés pour définir une position européenne commune. La position belge est la suivante : le traité de

non-prolifération ne s'applique pas en temps de guerre, mais est suspendu. Nous continuerons de défendre le principe des garanties négatives en matière de sécurité.

M. **Peter Vanhoutte** (Agalev-Ecolo) : Nous n'approuvons pas la première partie de votre réponse. Nous considérons qu'un traité relatif à des armes de guerre qui ne s'applique pas en temps de guerre est un traité dénué de toute substance.

Le **président** : L'incident est clos.

CIGARETTE DE SUBSTITUTION

Mme **Michèle Gilkinet** (Écolo-Agalev) : L'APB vient de renouveler une recommandation adressée à ses membres de ne plus mettre en vente la cigarette de substitution en pharmacie, alors que celle-ci est en vente depuis plusieurs années.

Comment prendre une position ?

Une efficacité en termes de sevrage est-elle prouvée ? Les conséquences pour la santé ne sont-elles pas au moins aussi graves ?

Mme **Magda Aelvoet**, ministre (*en français*) : Effectivement, cette cigarette de substitution est en vente depuis plusieurs années. Elle est composée de différentes plantes et l'inhalation de fumée, que ce soit de tabac ou d'autres plantes, est toujours nocive. Ceci dit, cette cigarette ne contient ni nicotine, ni goudron.

Néanmoins, si des personnes peuvent être aidées par cette cigarette de substitution, il ne faut pas qu'elle devienne un moyen de substitution durable.

Le débat sur le degré de nocivité s'intensifie. Je demanderai une étude approfondie à ce sujet, en vue de proposer une solution adaptée.

Mme **Michèle Gilkinet** (Écolo-Agalev) : Cette cigarette est souvent couplée à l'usage de patch. On a donc la nicotine et l'inhalation. Où est l'intérêt ?

Le **président** : L'incident est clos.

NOUVEAUX MÉDICAMENTS

M. **Daniel Féret** (FN) : Vous n'ignorez pas qu'un récent rapport du gouvernement américain indique que le délai d'acceptation et de remboursement de nouveaux médicaments mis sur le marché en Belgique dépasse les mille jours.

Le gouvernement a-t-il la volonté et les moyens de diminuer ce délai qui pénalise, d'une part, les patients qui pourraient bénéficier de nouveaux médicaments et, d'autre part, l'industrie pharmaceutique, qui perd ainsi deux ans et demi d'exploitation de ces nouveaux médicaments ?

M. **Frank Vandenbroucke**, ministre (*en français*) : Il y a effectivement un problème de délai de remboursement. Nous sommes le plus mauvais élève de la classe européenne en la matière.

J'ai pris des dispositions concernant l'Inami pour raccourcir les délais, et également au sein de l'institution, pour accélérer les travaux. Quelques semaines ont ainsi été gagnées.

Mais le problème est plus vaste. Trois ministres compétents, c'est beaucoup. J'ai suscité la création d'un groupe de travail en vue de trouver des solutions, afin de raccourcir les délais de manière drastique.

M. **Daniel Féret** (FN) : Il s'agit d'un rapport du gouvernement américain auquel nous n'avons, certes, pas de comptes à rendre. Cependant, la norme maximale acceptée par l'Europe est de 180 jours et, vis-à-vis cette dernière, nous avons des comptes à rendre. Ceci dit, je vous fais confiance pour atteindre, au plus vite, de meilleurs délais.

Le **président** : L'incident est clos.

DÉPENSES DE L'ASSURANCE MALADIE

Mme **Trees Pieters** (CVP) : L'année dernière, il a été largement question, lors des débats budgétaires, du dépassement du budget de l'assurance maladie. Le ministre a admis qu'il y avait un dépassement de 7,5% et qu'il entendait réduire ce dépassement.

Malgré les propositions qui ont été faites en vue de réaliser de sérieuses économies dans le secteur des médicaments, il est à nouveau question d'un dépassement budgétaire de 8%.

Quelles mesures le ministre a-t-il l'intention de prendre dans les sept mois à venir pour rétablir l'équilibre budgétaire en matière d'assurance maladie ?

M. **Frank Vandenbroucke**, ministre (*en néerlandais*) : Les chiffres ne sont pas définitifs. Le comité de l'assurance a fait une projection sur la base de données de trésorerie peu fiables. Madame Pieters s'est probablement fondée sur ces chiffres.

Pour de nombreux secteurs, il est possible d'utiliser des mécanismes de correction automatiques. J'ai l'intention de prendre des mesures si les acteurs concernés ne réagissent pas de manière adéquate.

De tels mécanismes de maîtrise n'existent pas pour le secteur des médicaments. Il faudra donc mettre au point une approche spécifique pour ce secteur.

J'ai l'intention de veiller au strict respect du budget. Le budget pour les médicaments est un budget de consommation difficile à maîtriser. Les projections négatives résultent de l'augmentation inattendue de la consommation de médicaments en 1999.

Mme **Trees Pieters** (CVP) : Nous examinerons de manière critique, mais constructive, les propositions du ministre concernant la maîtrise des dépenses de l'assurance maladie. Il est encore possible de neutraliser un éventuel dépassement du budget, mais il ne faut plus perdre de temps.

Le **président** : L'incident est clos.

INQUIÉTUDE CHEZ LES LOGOPÈDES

M. **Koen Bultinck** (VI. Blok) : Les logopèdes sont inquiets. Ils craignent que les traitements relevant de la logopédie ne soient plus remboursés par l'assurance maladie fédérale. Le ministre envisagerait de transférer la logopédie à l'enseignement. Est-ce exact ?

Les honoraires des logopèdes ne pourraient-ils pas être augmentés ? Les logopèdes exercent en effet une profession très utile à la société et devraient être rémunérés en conséquence.

Mme **Annie Van de Casteele** (VU-ID) : La VU-ID partage le souci du ministre de maîtriser les dépenses d'assurance maladie. Mais devons-nous rester indifférents à certains besoins réels ?

Pendant des années, la logopédie a été le parent pauvre et délaissé du secteur de l'assurance maladie. La demande récente des logopèdes de voir leurs honoraires augmenter est plus que légitime : actuellement, ceux-ci sont en effet scandaleusement bas. Cependant, on ne peut les majorer dans le cadre du budget prévu. Par conséquent, pour répondre aux souhaits légitimes des logopèdes, il convient de chercher d'autres solutions. Qu'en pense le ministre ?

M. **Frank Vandenbroucke**, ministre (*en néerlandais*) : La logopédie a toujours été traitée en parent pauvre par l'assurance maladie. Elle répond effectivement à un

besoin de société et je suis d'accord avec ceux qui estiment que les logopèdes sont insuffisamment payés. En conséquence, j'ai augmenté le budget qui leur est consacré de 20% alors que le budget global pour la santé n'augmente que de 2%.

Mais j'attends à présent qu'on prépare une nouvelle nomenclature. Les discussions qui ont lieu à ce sujet entre les logopèdes et les assureurs ne progressent guère. J'ai dès lors suggéré d'arrêter un plan couvrant une période de trois ans.

Les rumeurs qui circulent concernant un transfert des traitements vers l'enseignement sont sans fondement. Je n'ai jamais formulé de proposition dans ce sens. Dans ce domaine, il existe toutefois une zone grise entre la mission de l'enseignement et le traitement d'une maladie.

Je m'étonne de la manifestation qui a été organisée aujourd'hui. Je ne vois pas contre laquelle de mes propositions on estime devoir manifester et je n'ai en outre jamais formulé de proposition concernant la logopédie.

M. **Koen Bultinck** (VL. BLOK) : J'espère que l'augmentation du budget destiné aux logopèdes ne sera pas le 500^e ballon d'essai de ce gouvernement.

Je me félicite de ce qu'il ne soit pas mis fin au remboursement des leçons.

Si j'ai posé ma question aujourd'hui, c'est parce que le ministre a préféré participer hier à l'enregistrement de l'émission "Schaduwkabinet", sur les antennes de VTM, plutôt que de répondre à mes questions.

M. **Frank Vandenbroucke**, ministre (*en néerlandais*) : L'ordre du jour avait été convenu avec le président de la commission des Affaires sociales. Par ailleurs, je crois pouvoir affirmer que peu de ministres répondent en commission de façon aussi circonstanciée que moi.

Mme **Annie Van de Casteele** (VU-ID) : Aujourd'hui, plus encore qu'hier, cette question revêt un caractère d'actualité. Il convient de poursuivre les négociations avec les Communautés.

Le budget actuel ne permet pas de répondre aux besoins croissants en matière de traitement logopédique ni à la demande des logopèdes en faveur d'une majoration de leur honoraire. Les protestations des logopèdes sont dès lors justifiées.

M. **Frank Vandenbroucke**, ministre (*en néerlandais*) : J'ai indiqué qu'il fallait revoir à la hausse les honoraires des logopèdes. Les interlocuteurs devraient renoncer à

cette mauvaise attitude qui consiste à participer aux négociations pour ensuite accuser le ministre de tout ce qui ne tourne pas rond.

Mme **Annemie Van de Casteele** (VU-ID) : Le reproche que font les logopèdes au ministre, c'est qu'il ne dispose d'aucune marge budgétaire pour financer ses projets.

Le **président** : L'incident est clos.

MUNITIONS DE GUERRE AU DOMAINE PROVINCIAL D'EEKLO

M. **Pieter De Crem** (CVP) : Des munitions de guerre qui auraient été abandonnées par l'armée ont été retrouvées au domaine provincial "Het Leen" à Eeklo, où elles auraient été immergées dans les étangs. Cette information est-elle exacte ?

Qui est responsable de l'évacuation de munitions d'un domaine de ce type ? La province de Flandre orientale peut-elle être contrainte de supporter les frais de l'évacuation des munitions ? Quel est ici le rôle du SEDEE ?

M. **Francis Van den Eynde** (VL. BLOK) : C'est en 1973 que le terrain concerné est devenu un domaine provincial de la Flandre orientale. A partir de 1990, il est apparu clairement que toutes les munitions n'avaient pas été évacuées. En 1999, on a même trouvé un obus. Récemment, des munitions ont encore été découvertes.

Il appartient à présent au SEDEE d'évacuer ce matériel, mais la facture de cette opération est impressionnante : on parle de 8 à 10 millions de francs. Qui prendra ces frais en charge ?

M. **André Flahaut**, ministre (*en néerlandais*) : Ceci constitue un dossier difficile pour la Flandre orientale, pas pour les forces armées. Les munitions datent de la seconde guerre mondiale. (*Poursuivant en français*)

En 1968, ce fut le premier stade de l'affaire. En 1976, des munitions de la Seconde guerre mondiale ont été découvertes dans l'étang et enlevées.

En 1999, un nouvel examen a mené à la découverte de nouvelles munitions de la même origine.

Le service de déminage de l'armée fait une reconnaissance, puis les munitions seront enlevées. Il peut y avoir gratuité de l'enlèvement, si le gouverneur de la province en fait la demande, ce qui n'a pas encore été le cas. De toute façon, il fallait faire cette reconnaissance.

M. **Pieter De Crem** (CVP) : Maintenant, la balle est clairement dans le camp de la province de Flandre Orienta-

le. Il me revient que le SEDEE pourrait procéder gratuitement à l'enlèvement de ces munitions. Je compte demander instamment à l'administration provinciale de prendre une initiative en la matière.

M. **Francis Van den Eynde** (VI. Blok) : Ce terrain a été la propriété de l'armée jusqu'en 1973 : l'armée belge y disposait d'un dépôt de munitions. Par conséquent, elle est en partie responsable des munitions qu'elle y a abandonnées. Or, la Défense nationale considère que la province doit prendre seule en charge l'enlèvement de ces munitions. Aussi, le groupe Vlaams Blok au conseil provincial de Flandre Orientale continuera-t-il à suivre l'évolution de ce dossier.

M. **André Flahaut**, ministre (*en français*) : Dès que la demande du gouverneur de la province me parviendra et que je disposerai d'un avis positif de l'Inspection des Finances accordant la gratuité, je ne vois aucune difficulté pour faire procéder à l'enlèvement des munitions qui, de plus, n'appartiennent pas à l'Armée belge.

Le **président** : L'incident est clos.

INONDATIONS

M. **Patrick Lansens** (SP) : Des pluies torrentielles se sont à nouveau abattues sur notre pays. De nombreuses communes ont été victimes d'inondations. Depuis des années, on nous promet la création d'un projet de loi permettant aux ménages ayant subi des dégâts des eaux à la suite de pluies diluviennes d'être dédommagés par le biais de la police incendie de leur assurance.

Combien d'habitations doivent-elles encore être touchées avant que cette loi ne soit adoptée ? Vos prédécesseurs ont longtemps étudié ce dossier. Où en est la situation ? Quand le projet de loi nous sera-t-il présenté ?

M. **Charles Picqué**, ministre (*en néerlandais*) : Le 21 janvier 2000, le Conseil des ministres a adopté ce projet de loi qui a ensuite été transmis au Conseil d'État, dont l'avis a été rendu le 14 avril dernier.

La Commission des assurances a examiné le dossier et devrait bientôt rendre un avis. Le projet pourra ensuite être à nouveau soumis au Conseil des ministres. Enfin, le projet sera déposé et débattu à la Chambre avant les vacances parlementaires d'été.

M. **Patrick Lansens** (SP) : Permettez-moi d'insister encore une fois sur le caractère urgent de ce dossier, qui doit être traité le plus rapidement possible. En effet, les

intéressés attendent dans l'angoisse que ce projet soit adopté.

Le **président** : L'incident est clos.

ENQUÊTE SUR LA STRUCTURE DES ENTREPRISES

Mme **Jacqueline Herzet** (PRL FDF MCC) : L'INS vient d'envoyer son questionnaire obligatoire sur la structure des entreprises. Deux principes y sont énoncés.

Les renseignements communiqués sont confidentiels et ne pourront être utilisés à des fins fiscales.

L'échantillon doit changer chaque année. Certaines PME l'ont pourtant reçu deux ou trois années consécutivement. Or, la charge de travail pour ces entreprises est très importante pour remplir ce questionnaire.

Qui a la responsabilité de l'échantillonnage ? Confirmez-vous ces informations ?

Après avoir envoyé ce formulaire, certaines entreprises ont reçu une lettre les informant que leur bilan ne correspondait pas à celui qu'elles avaient communiqué à d'autres administrations.

Quelle est la formation du personnel appelé à rédiger ces questionnaires ?

Au téléphone, le personnel se contente de dire que "c'est comme ça" ! Une telle attitude ne donne pas une bonne image de l'administration de l'État.

M. **Charles Picqué**, ministre (*en français*) : Cette enquête, qui porte sur quelque 40.000 entreprises et qui est organisée aussi à la demande d'Eurostat, est précieuse car elle nous donne des ratios économiques et nous fournit des informations sur des secteurs comme la construction ou sur des domaines comme la recherche et développement.

Personne ne peut en nier l'utilité pour nous aider à orienter nos politiques économiques.

Le secret statistique est garanti. Je vous saurais gré de me communiquer les cas où ce secret n'aurait pas été respecté. En effet, rien, dans votre question, ne démontre que cela aurait été le cas.

Les entreprises ont tout intérêt à répondre à ce questionnaire indispensable.

Reste la problématique de la complexité du formulaire. S'il est possible de le simplifier, il faut toutefois être

conscient qu'une telle enquête ne peut être simplifiée à l'extrême.

Il est possible que, d'une année à l'autre, les mêmes entreprises reviennent, afin de disposer d'un échantillon suffisant, secteur par secteur.

Si une même entreprise devait être interrogée quatre années de suite, il y aurait, bien entendu, lieu de croire que le choix a été orienté.

Mme **Jacqueline Herzet** (PRL FDF MCC) : Je ne veux pas qu'il y ait confusion. Ma question ne portait pas sur les grandes entreprises, mais bien sur les PME.

On ne peut avoir un double discours et dire que les PME constituent un gisement d'emploi tout en les alourdissant de paperasseries qu'elles ressentent comme une mesure vexatoire. Je demande simplement qu'on les laisse travailler.

Le **président** : L'incident est clos.

PROPOSITIONS DE RESOLUTION

CONTRÔLE DE LA SNCB

Le **président** : L'ordre du jour appelle la proposition de résolution (M. Bart Somers, Mme Marie-Thérèse Coenen et MM. Jean Depreter, Marcel Bartholomeeussen, Michel Wauthier et Lode Vanoost) relative à la SNCB, n°s 489/1 à 4, ainsi que la proposition de résolution (MM. Bart Somers, Ludo Van Campenhout et Hugo Philtjens) visant à confier à la Cour des comptes une mission de contrôle du bon emploi par la SNCB des deniers publics, n°s 568/1 et 2.

La discussion générale est ouverte.

M. **Ludo Van Campenhout**, rapporteur : Cette résolution vise à appuyer la réalisation d'une étude sur les flux financiers de la SNCB et le contrôle de la bonne utilisation par la SNCB de l'argent public. Cette mission de contrôle est confiée à la Cour des comptes.

La commission estime qu'il s'impose de réaliser une étude sur les flux financiers au sein de la SNCB et sur ses missions de service public. Dans la perspective de l'élaboration du nouveau contrat de gestion, il importe de faire toute la lumière sur la manière dont la SNCB utilise les deniers publics. La transparence comptable est très importante. Cela ne signifie pas qu'il existe une présomption d'illégalité, mais il est indispensable que la comptabilité de la SNCB soit transparente.

La commission attend donc un rapport circonstancié des services chargés de la radioscopie. (*Applaudissements*)

M. Jos Ansoms (CVP) : Le CVP approuve cette proposition de résolution : nous voulons que cette campagne de dénigrement "bleue-verte" contre la SNCB prenne fin.

Je m'étonne néanmoins de la hâte qui est de mise dans ce dossier. Le calendrier qui avait été convenu initialement a été suspendu. Il semble qu'on veuille faire adopter la proposition à toute allure aujourd'hui.

Visiblement, la nervosité au sein de la majorité à propos de cette résolution croît, particulièrement au PS et au SP, qui comptent de nombreuses "personnes de confiance" dans les organes de la SNCB. Lorsqu'on vise M. Schouppe, on atteint en même temps d'autres personnes éminentes à la SNCB, tels messieurs Colpaert, Ysebaert et Janssens. Il est compréhensible que cela puisse irriter certains groupes de la majorité. La vice-première ministre a dû attendre une semaine avant que le cabinet restreint n'approuve l'annexe au contrat de gestion. Cela en dit long.

Une proposition de résolution est une initiative parlementaire qui permet au Parlement d'adresser des recommandations au gouvernement. En l'occurrence, nous avons l'impression qu'il s'agit ici de recommandations de la "députée" Durant. Nous préférons toutefois ne pas tenir compte de cette situation bizarre.

Si le CVP soutient cette proposition, c'est parce que la transparence à la SNCB nous tient beaucoup à coeur. Nous ne comptons pas contribuer au climat de suspicion que les libéraux et les écologistes, en particulier, ont installé.

La SNCB est l'entreprise la plus contrôlée du pays. Je me réjouis de connaître les conclusions de l'audit. Il est tout de même curieux que, par cet audit, la Cour des comptes se contrôle au fond elle-même. En effet, la Cour contrôle déjà le budget de la SNCB. Le contrôleur doit en fait contrôler le travail du contrôleur ! Admettez que c'est ahurissant !

Quand ce rapport sera bouclé et que ses conclusions auront été rendues publiques, la ministre Durant pourra enfin commencer à faire ce pour quoi elle est compétente, c'est-à-dire résoudre les problèmes de mobilité. (*Applaudissements sur les bancs du CVP*)

M. André Smets (PSC) : En commission, nous avons marqué sous réserve notre accord avec cette proposition de résolution. Notre volonté de connaître et de

suivre régulièrement les engagements de la SNCB avait d'ailleurs déjà été exprimée lors des débats budgétaires.

Il s'agit en effet de permettre aux parlementaires d'exercer leur fonction de contrôle et de connaître la destination et l'utilisation des 85 milliards mis à la disposition de la SNCB.

L'application du contrat de gestion sera difficile, nous le savons, et il s'agira avant tout de faire des choix et d'établir de réelles priorités, malgré les dimensions communautaires que prennent malheureusement certaines questions.

Il s'agira d'établir de véritables priorités en fonction des besoins réels et des objectifs à atteindre en matière de mobilité des voyageurs et du transport des marchandises.

On ne peut plus continuer à vivre dans une société congestionnée par tant de trafic routier.

À cette fin, la SNCB doit retrouver une place prioritaire. Nous sommes heureux que le TGV soit complété par un tronçon allant de la région liégeoise vers l'Allemagne. La Belgique se devait de desservir par TGV les deux pays qui importent le plus de produits belges : la France et l'Allemagne et, de là, le reste de l'Union européenne.

Nous devons rendre à la SNCB un caractère performant en lui permettant de s'appuyer sur un personnel de qualité.

Aussi voterons-nous sans hésitation en faveur de cette proposition de résolution.

Mme Frieda Brepoels (VU-ID) : Chaque semaine depuis que la Commission de l'Infrastructure a entamé ses travaux ? les membres posent de nombreuses questions sur l'affectation par la SNCB des deniers publics, la structure et l'organisation de la société ABX et les subsides croisés. Bref, les questions portent sur la gestion financière globale de la SNCB ? c'est-à-dire une vue d'ensemble dont seul M. Schouppe semble disposer.

Nous soutenons le principe de l'audit et du contrôle par la Cour des comptes, que nous réclamions déjà depuis longtemps. A plusieurs reprises, la ministre a déclaré ne pas avoir le droit d'exercer quelque pression que ce soit dans ce dossier.

A présent, la majorité demande à la Cour des Comptes d'exercer un contrôle de l'affectation des fonds publics. Et ce n'est pas le Parlement ? mais la ministre qui formulera les questions de l'audit. Son attitude n'est-elle pas étrange ? En effet, quelques mois après son entrée en fonction, elle décide subitement d'organiser un audit

de la SNCB avant de prendre un certain nombre de décisions importantes ? Quelles sont ces décisions ?

Il y a bien l'adoption des comptes pour l'année 1999, mais ceux-ci ont déjà été approuvés la semaine dernière par le conseil général de la SNCB. Quel est le véritable objectif de cet audit ? Envisage-t-on de rompre avec le passé et avec certains dirigeants de la SNCB dont les liens avec l'ancienne majorité ne sont plus à démontrer ?

Pour ma part, je crois que cet audit permettra de démontrer que l'organisation et la structure actuelles de la SNCB sont dépassées. Nous devons évoluer vers une structure moderne et transparente et enfin offrir un service optimal.

Il doit s'agir d'une radioscopie approfondie.

Je souhaiterais déposer une série d'amendements supplémentaires pour préciser un certain nombre de points. C'est ainsi qu'il convient également d'inclure dans la radioscopie l'ensemble de la structure ABX. Il faut faire la clarté sur les acquisitions, les moyens utilisés et les éventuels subventionnements croisés.

Je voudrais ajouter un point 5 à la résolution demandant à la Cour des Comptes de procéder à une évaluation du plan STAR 21, et plus particulièrement du plan d'investissement de la SNCB, avec indication de la clé de répartition utilisée, et à un examen des engagements conclus entre la SNCB et la financière TGV en 1997. La Cour des comptes doit également faire rapport sur l'emploi des deniers publics pour les missions de service public depuis 1992. Elle doit enfin dresser un inventaire des acquisitions et ventes de propriétés par la SNCB en fonction des activités commerciales, et ce depuis 1990.

M. Bart Somers (VLD) : En commission, cette résolution a reçu l'appui tant de la majorité que de l'opposition. On peut donc s'étonner de l'approche critique qui est celle de certains membres de l'opposition en séance plénière.

La SNCB doit utiliser efficacement l'importante dotation publique qui lui est octroyée. Nous demandons depuis des années déjà qu'outre sa mission de contrôle financier, la Cour des comptes procède également à un contrôle de la bonne affectation des moyens reçus. On peut se demander justement si certaines techniques utilisées par la SNCB permettent une plus grande efficacité.

Nous nous réjouissons du soutien que la Chambre apporte à cette résolution, qui implique que la Cour des comptes exercera un contrôle et qu'il sera procédé à une radioscopie des activités commerciales de la SNCB. Nous espérons que le gouvernement respectera la réso-

lution et nous en communiquera les résultats dans les trois mois et dans les neuf mois. Il devra par ailleurs procéder à certains aménagements pour garantir l'affectation efficace des deniers publics.

M. Daan Schalk (SP) : Il s'agit d'une résolution importante puisqu'elle concerne l'affectation des deniers publics. Je ne souhaite pas présager de ses résultats. Les conclusions doivent cependant nous parvenir dans les plus brefs délais. La résolution et l'audit ne peuvent constituer un alibi pour reporter l'examen du problème. Une réflexion sur l'avenir et le rôle de la SNCB s'impose.

M. Lode Vanoost (Agalev-Ecolo) : La proposition de résolution constitue la suite logique de l'objectif que nous nous sommes donné, à savoir mieux contrôler l'utilisation des deniers publics. Un chemin de fer performant au service de tous est le but à atteindre. Je remercie la Chambre pour son large appui à cette proposition de résolution. (*Applaudissements*)

Le **président** : La discussion générale est close.

Discussion des considérants et des recommandations

Le **président** : Nous passons à la discussion des considérants et des recommandations.

Conformément à l'article 66, 4, du Règlement, le texte adopté par la commission sert de base à la discussion.

Nous avons les amendements n^{os} 2 et 3 de Mme Frieda Brepoels (doc. n^o 489/5).

Mme **Frieda Brepoels** (VU-ID) : Je regrette que mes amendements n'aient suscité aucune réaction.

M. Lode Vanoost (Agalev-Ecolo) : Cette résolution émane de la Chambre. Nous en défendons le texte tel quel et jugeons inutile de l'amender.

Le **président** : Les amendements et les dispositions sur lesquels ils portent sont réservés.

Les votes sur les amendements et les dispositions en question ainsi que sur l'ensemble, auront lieu ultérieurement.

PRISES EN CONSIDERATION

Le **président** : Les membres ont reçu la liste des propositions pour lesquelles la prise en considération est demandée. S'il n'y a pas d'observation, je considère cette liste comme étant adoptée. (*Assentiment*). La liste

des propositions prises en considération sera insérée en annexe au *Compte rendu analytique*.

VOTES NOMINATIFS

Le **président** : L'ordre du jour appelle le vote sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

– M. Gerolf Annemans sur "l'absence de sanction à l'égard du docteur Destickere pour la négligence dont il a fait preuve dans le cadre de la crise de la dioxine et son éventuelle nomination en tant que chef de la cellule multifonctionnelle de Flandre orientale" (n° 354) ;

– M. Paul Tant sur "l'impunité dont jouit le docteur Destickere pour son rôle dans la crise de la dioxine et le verdict rendu à ce sujet par la commission d'enquête" (n° 370).

(développées en réunion publique de la commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société le 2 mai 2000).

Deux motions ont été déposées (n° 25/81) :

– une motion de recommandation a été déposée par MM. Koen Bultinck, Gerolf Annemans et Guy D'haeseleer ;

– une motion pure et simple a été déposée par Mmes Michèle Gilkinet, Colette Burgeon, Maggie De Block et Anne-Mie Descheemaeker.

La motion pure et simple ayant la priorité de droit, je mets cette motion aux voix.

– La motion pure et simple est adoptée par 76 voix contre 45.

(Vote nominatif n° 1 – Le détail du vote figure en annexe)

Le **président** : L'ordre du jour appelle le vote sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

– M. Gerolf Annemans sur "la nomination de M. Ylief au poste de commissaire du gouvernement chargé de la politique scientifique" (n° 353) ;

– Mme Frieda Brepoels sur "la nomination de M. Charles Picqué en tant que ministre et la nomination de M. Yvan Ylief en tant que commissaire du gouvernement" (n° 357).

(développées en réunion publique de la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique du 3 mai 2000).

Trois motions ont été déposées (n° 25/82) :

– une première motion de recommandation a été déposée par MM. Gerolf Annemans et Guido Tastenhoye ;

– une deuxième motion de recommandation a été déposée par Mme Frieda Brepoels et M. Karel Van Hoorebeke ;

– une motion pure et simple a été déposée par Mme Kristien Grauwels et MM. François-Xavier de Donnea, Charles Janssens et Tony Smets.

La motion pure et simple ayant la priorité de droit, je mets cette motion aux voix.

Mme **Simonne Creyf** (CVP) : Nous sommes très inquiets à propos de la politique scientifique et des institutions scientifiques et culturelles fédérales. Pendant quatre ans, M. Ylief a eu l'occasion de prendre des initiatives à la tête de ce département mais, hormis franciser l'administration, il n'a rien fait.

Et voilà que ce même M. Ylief revient en tant que commissaire du gouvernement à la politique scientifique. Je crains le pire pour la politique scientifique, la recherche et les institutions culturelles et scientifiques fédérales.

M. **Gerolf Annemans** (VL. BLOK) : Je me joins aux craintes exprimées par Mme Creyf. La manière dont la politique des grandes villes a été attribuée à un ministre et dont M. Ylief s'est vu confier la politique scientifique nous laisse supposer que nous assistons ici à la énième récupération fédérale de compétences ressortissant aux entités fédérées.

Mme **Frieda Brepoels** (VU-ID) : La motion de recommandation que j'ai déposée concerne trois points. Il n'est plus guère question d'une mission de coordination, les compétences ayant simplement été échangées.

Les commissaires du gouvernement n'ont aucune autorité à l'égard de l'administration, puisqu'ils ne font pas partie du Conseil des ministres. M. Van den Bossche a admis que cette situation constitue un problème pour la commissaire du gouvernement chargée de la simplification administrative.

Par ailleurs, il s'agit d'une opération coûteuse, pour laquelle le gouvernement a récemment dégagé 33, 6 millions de francs complémentaires.

De plus, en réponse à une interpellation de M. Bourgeois, le premier ministre a précisé qu'il existe une incompatibilité entre les fonctions de commissaire du gouvernement et de bourgmestre. Nous exigeons dès

lors que M. Ylieff démissionne sur-le-champ de ses fonctions. (*Applaudissements*)

M. André Smets (PSC) : Je voudrais rassurer nos amis flamands. Chez nous, à Verviers, nous qualifions volontiers M. Ylieff de "Dison futé". (*Sourires*)

– La motion pure et simple est adoptée par 85 voix contre 47 et 2 absentions.

(*Vote nominatif n° 2 – Le détail du vote figure en annexe*)

Le **président** : L'ordre du jour appelle le vote sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

– M. Stefaan De Clerck sur "l'avancement de la réforme des polices" (n° 365) ;

– M. Jean-Pol Poncelet sur "l'état d'avancement de la réforme des polices" (n° 367) ;

– M. Filip De Man sur "la réforme des polices" (n° 372) ;

– M. Karel Van Hoorebeke sur "l'accord du 1er avril 2000 et l'accord du Vendredi saint" (n° 374).

(développées en séance plénière du 4 mai 2000).

Quatre motions ont été déposées (n° 25/83) :

– une première motion de recommandation a été déposée par MM. Daniël Vanpoucke, Paul Tant et Pieter De Crem ;

– une deuxième motion de recommandation a été déposée par M. Jean-Pol Poncelet ;

– une troisième motion de recommandation a été déposée par MM. Filip De Man et Guido Tastenhoye ;

– une motion pure et simple a été déposée par Mme Géraldine Pelzer-Salandra et MM. Daniel Bacquelaine, Charles Janssens, Hugo Coveliers et Fred Erdman.

La motion pure et simple ayant la priorité de droit, je mets cette motion aux voix.

– La motion pure et simple est adoptée par 85 voix contre 46 et 3 absentions.

(*Vote nominatif n° 3 – Le détail du vote figure en annexe*)

M. Jozef Van Eetvelt (CVP) : J'ai pairé avec M. Marcel Bartholomeeussen pour tous les votes.

Le **président** – L'ordre du jour appelle les votes sur les amendements et articles réservés du projet de loi fixant les critères visés à l'article 39, § 2, de loi spéciale du 16

janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions (transmis par le Sénat), n° 540/1.

L'amendement n° 8 de MM. Servais Verherstraeten et Marc Van Peel à l'intitulé est rejeté par 85 voix contre 47 et 1 abstention.

(*Vote nominatif n° 4. Le détail du vote figure en annexe*).

M. Hugo Coveliers (VLD) : M. Cortois s'est trompé lors du vote précédent. Il a en fait voté contre.

– L'intitulé est adopté.

– L'amendement n° 9 de MM. Servais Verherstraeten et Marc Van Peel à l'article 2 est rejeté par 88 voix contre 35 et 12 abstentions.

(*Vote nominatif n° 5 – Le détail du vote figure en annexe*)

– L'amendement n° 1 de MM. Luc Paque et Jean-Pol Poncelet à l'article 2 est rejeté par 123 voix contre 11 et 1 abstention.

(*Vote nominatif n° 6 – Le détail du vote figure en annexe*)

– L'amendement n° 13 de M. Danny Pieters à l'article 2 est rejeté par 99 voix contre 32 et 2 abstentions.

(*Vote nominatif n° 7 – Le détail du vote figure en annexe*)

– L'amendement n° 2 de MM. Luc Paque et Jean-Pol Poncelet à l'article 2 est rejeté par 123 voix contre 9 et 1 abstention.

(*Vote nominatif n° 8 – Le détail du vote figure en annexe*)

– L'amendement n° 3 de MM. Luc Paque et Jean-Pol Poncelet à l'article 2 est rejeté par le même vote.

(*Vote nominatif n° 8 – Le détail du vote figure en annexe*)

– L'amendement n° 4 de MM. Luc Paque et Jean-Pol Poncelet à l'article 2 est rejeté par le même vote.

(*Vote nominatif n° 8 – Le détail du vote figure en annexe*)

M. Jacques Lefevre (PSC) : Mon appareil n'a pas fonctionné.

– L'article 2 est adopté.

– L'amendement n° 10 de MM. Servais Verherstraeten et Marc Van Peel à l'article 3 visant à supprimer l'article est rejeté par 88 voix contre 35 et 12 abstentions.

(*Vote nominatif n° 9 – Le détail du vote figure en annexe*)

– L'amendement n° 17 de MM. Servais Verherstraeten et Marc Van Peel à l'article 3 est rejeté par 98 voix contre 35 et 2 abstentions.

(Vote nominatif n° 10 – Le détail du vote figure en annexe)

– L'amendement n° 15 de M. Danny Pieters à l'article 3 est rejeté par 88 voix contre 35 et 12 abstentions.

(Vote nominatif n° 11 – Le détail du vote figure en annexe)

– L'article 3 est adopté.

– L'amendement n° 11 de MM. Servais Verherstraeten et Marc Van Peel à l'article 4 visant à supprimer cet article est rejeté par 87 voix contre 35 et 12 abstentions.

(Vote nominatif n° 12 – Le détail du vote figure en annexe)

– L'amendement n° 5 de MM. Luc Paque et Jean-Pol Poncelet à l'article 4 est rejeté par 122 voix contre 10 et 1 abstention.

(Vote nominatif n° 13 – Le détail du vote figure en annexe)

– L'amendement n° 6 de MM. Luc Paque et Jean-Pol Poncelet à l'article 4 est rejeté par le même vote.

(Vote nominatif n° 13 – Le détail du vote figure en annexe)

– L'article 4 est adopté.

– L'amendement n° 12 de MM. Servais Verherstraeten et Marc Van Peel à l'article 5 visant à supprimer l'article est rejeté par 88 voix contre 35 et 12 abstentions.

(Vote nominatif n° 14 – Le détail du vote figure en annexe)

– L'amendement n° 14 de M. Danny Pieters à l'article 5 est rejeté par 88 voix contre 35 et 12 abstentions.

(Vote nominatif n° 15 – Le détail du vote figure en annexe)

– L'article 5 est adopté.

– L'amendement n° 7 de MM. Luc Paque et Jean-Pol Poncelet à l'article 6 est rejeté par 121 voix contre 10 et 1 abstention.

(Vote nominatif n° 16 – Le détail du vote figure en annexe)

M. Jean-Pierre Viseur (Écolo-Agalev) : J'ai voté contre cet amendement.

– L'amendement n° 16 de M. Danny Pieters à l'article 6 est rejeté par 96 voix contre 24 et 12 abstentions.

(Vote nominatif n° 17 – Le détail du vote figure en annexe)

– L'article 6 est adopté.

Le président : Nous passons au vote sur l'ensemble.

– Le projet de loi fixant les critères visés à l'article 39, § 2, de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions (transmis par le Sénat), n°s 540/1 et 2, est adopté par 87 voix contre 46 et 1 abstention.

(Vote nominatif n° 18 – Le détail du vote figure en annexe)

M. Jan Peeters (SP) : J'ai voté oui.

Le président : L'ordre du jour appelle les votes sur les amendements et articles réservés du projet de loi exécutant l'article 62 de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions (transmis par le Sénat), n°s 541/1 et 2.

– L'amendement n° 1 de MM. Servais Verherstraeten et Marc Van Peel à l'intitulé est rejeté par 88 voix contre 45 et 2 abstentions.

(Vote nominatif n° 19 – Le détail du vote figure en annexe)

– L'amendement n° 3 de MM. Luc Paque et Jean-Pol Poncelet à l'intitulé est rejeté par 88 voix contre 46 et 1 abstention.

(Vote nominatif n° 20 – Le détail du vote figure en annexe)

– L'intitulé est adopté.

– L'amendement n° 2 de MM. Servais Verherstraeten et Marc Van Peel à l'article 2 est rejeté par 87 voix contre 35 et 12 abstentions.

(Vote nominatif n° 21 – Le détail du vote figure en annexe)

– L'amendement n° 4 de MM. Luc Paque et Jean-Pol Poncelet à l'article 2 est rejeté par 124 voix contre 10 et 1 abstention.

(Vote nominatif n° 22 – Le détail du vote figure en annexe)

– L'amendement n° 5 de MM. Luc Paque et Jean-Pol Poncelet à l'article 2 est rejeté par le même vote.

(Vote nominatif n° 22 – Le détail du vote figure en annexe)

– L'article 2 est adopté.

Le **président** : Nous passons au vote sur l'ensemble du projet de loi exécutant l'article 62 de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions (transmis par le Sénat), n°s 541/1 et 2.

M. **Servais Verherstraeten** (CVP) : La majorité flamande ne fait pas honneur aux accord de la Saint-Eloi. Les présents projets sont néfastes pour la Flandre et pour l'enseignement. En outre, ils sont contraires à l'article 24 de la Constitution, qui garantit le principe d'égalité. Ces projets empiètent de surcroît sur les compétences des Communautés. La Cour d'arbitrage sera saisie de l'examen de tous ces aspects et elle rejettera très certainement les projets.

M. **Gerolf Annemans** (VL. BLOK) : Il s'agit du vote à caractère communautaire le plus important de cette législature et, comme à l'habitude, il consacrerait une défaite flamande. Pendant que la Flandre discutait de la crise de la dioxine, la Wallonie s'occupait de la non-poursuite de la fédéralisation et du financement de l'enseignement francophone.

Nous déplorons cette situation. Le thème communautaire est déclaré intouchable par les francophones. Les francophones fondent la campagne électorale francophone sur les moyens de transférer de l'argent flamand vers la Wallonie et l'enseignement francophone, l'augmentation du nombre de magistrats francophones, la nomination de commissaires du gouvernement francophones ayant des compétences en Flandre, etc. En revanche, on ignore la revendication flamande en faveur d'une autonomie fiscale accrue et d'une sécurité sociale propre. Il est certain que ce tabou communautaire suscitera un jour ou l'autre un effet boomerang.

M. **Jean-Pol Poncelet** (PSC) : Nous avons déjà voté contre le premier projet, qui fera l'objet d'un tir de barrage au Conseil d'État, car celui-ci l'estime contraire au principe de la libre circulation des personnes.

Nous voterons également contre le deuxième projet. Le gouvernement n'a pas répondu aux questions que nous avons posées. Le Conseil d'État a averti qu'une majorité spéciale s'impose pour le voter. Que la majorité ne vien-

ne pas se plaindre dans quelques mois lorsque le projet sera annulé par le même Conseil d'État !

M. **Danny Pieters** (VU-ID) : Notre parti ne voit aucune raison d'adopter les accords de la Saint-Eloi. Nous nous sommes employés au niveau flamand à y joindre des conditions, ce qui nous vaudra une totale autonomie fiscale pour la fin de l'année 2001.

Si les partenaires flamands devaient manger leur parole, la VU ne pourrait plus leur faire confiance.

Le financement de l'enseignement doit être organisé différemment. Nous sommes opposés à cet accord. En effet, il s'agit d'une erreur stratégique et cet accord nuit à la Flandre. En outre, il n'est d'aucune façon bénéfique pour la démocratie ou l'enseignement. Ce n'est que lorsque la Flandre et la Wallonie disposeront de l'autonomie fiscale nécessaire qu'elles pourront dispenser un enseignement adéquat. *(Applaudissements)*

– Le projet de loi exécutant l'article 62 de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions (transmis par le Sénat), n°s 541/1 et 2, est adopté par 86 voix contre 46 et 3 abstentions.

(Vote nominatif n° 23 – Le détail du vote figure en annexe)

M. **Yvon Harmegnies** (PS) : J'ai poussé par erreur sur le bouton de M. Canon. Je m'abstiens.

M. **Marc Van Peel** (CVP) : J'ai failli m'abstenir par inadvertance parce que mon doigt a glissé, tant j'ai été consterné en entendant les propos schizophrènes de M. Danny Pieters. Je tiens à dire que le présent projet de loi est le fruit d'un accord politique qui a été négocié partiellement puis approuvé par l'ex-président de la VU, M. Vankrunkelsven, et l'actuel ministre flamand, M. Bert Anciaux. Et voilà qu'au sein de cet hémicycle, la VU rejette cet accord. La schizophrénie de la VU prend des proportions inquiétantes. *(Applaudissements sur les bancs du CVP et du Vlaams Blok)*

– La proposition de loi de M. Alfons Borginon et consorts modifiant l'article 345 de la nouvelle loi communale et l'article 86 de la loi électorale communale, n°s 393/1 à 6, est adoptée par 123 voix contre 12.

(Vote nominatif n° 24 – Le détail du vote figure en annexe)

Le **président** : C'est la dixième proposition de loi adoptée par notre Assemblée au cours de cette législature.

– Le projet de loi relatif à la décimalisation nécessaire pour l'introduction de l'euro dans les programmes infor-

matiques du secteur public et à l'indication des prix sur les instruments métrologiques, n° 573/1, est adopté à l'unanimité des 134 votants.

(Vote nominatif n° 25 – Le détail du vote figure en annexe)

Le **président** : L'ordre du jour appelle les votes sur l'amendement et l'article réservés du projet de loi relatif à l'introduction de l'euro dans la législation concernant les matières visées à l'article 77 de la Constitution, n° 574/1.

– L'amendement n° 1 de M. Alfons Borginon à l'article 3 est rejeté par 88 voix contre 42 et 4 abstentions.

(Vote nominatif n° 26 – Le détail du vote figure en annexe)

– L'article 3 est adopté.

Le **président** : Nous passons au vote sur l'ensemble.

– Le projet de loi relatif à l'introduction de l'euro dans la législation concernant les matières visées à l'article 77 de la Constitution, n° 574/1, est adopté par 87 voix et 47 abstentions.

(Vote nominatif n° 27 – Le détail du vote figure en annexe)

M. **Charles Janssens** (PS) : J'ai voté oui.

Le **président** : L'ordre du jour appelle les votes sur l'amendement et l'article réservés du projet de loi relatif à l'introduction de l'euro dans la législation concernant les matières visées à l'article 78 de la Constitution, n° 575/1.

– L'amendement n° 1 de M. Alfons Borginon à l'article 6 est rejeté par 88 voix contre 45 et 2 abstentions.

(Vote nominatif n° 28 – Le détail du vote figure en annexe)

– L'article 6 est adopté.

– Le projet de loi relatif à l'introduction de l'euro dans la législation concernant les matières visées à l'article 78 de la Constitution, n° 575/1, est adopté par 88 voix et 47 abstentions.

(Vote nominatif n° 29 – Le détail du vote figure en annexe)

– Le projet de loi portant assentiment à l'Accord entre le Royaume de Belgique et l'Organisation des Nations

Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture sur l'établissement en Belgique d'un bureau de liaison de cette organisation, signé à Bruxelles le 5 février 1997 (transmis par le Sénat), n° 578/1, est adopté à l'unanimité des 135 votants.

(Vote nominatif n° 30 – Le détail du vote figure en annexe)

– Le projet de loi portant assentiment à la Convention entre le Royaume de Belgique et la République tchèque tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, et au Protocole, signés à Bruxelles le 16 décembre 1996 (transmis par le Sénat), n° 580/1, est adopté par le même vote.

(Vote nominatif n° 30 – Le détail du vote figure en annexe)

– Le projet de loi portant assentiment au Protocole additionnel à la Charte sociale européenne prévoyant un système de réclamations collectives, fait à Strasbourg le 9 novembre 1995 (transmis par le Sénat), n° 610/1, est adopté par le même vote.

(Vote nominatif n° 30 – Le détail du vote figure en annexe)

– Le projet de loi portant assentiment à l'Instrument pour l'amendement de la Constitution de l'Organisation internationale du travail, adopté par la Conférence internationale du travail à sa quatre-vingt-cinquième session, à Genève le 19 juin 1997 (transmis par le Sénat), n° 611/1, est adopté par le même vote.

(Vote nominatif n° 30 – Le détail du vote figure en annexe)

– Le projet de loi portant assentiment à l'Accord entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord relatif au transport de gaz naturel par canalisation entre le Royaume de Belgique et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, signé à Bruxelles le 10 décembre 1997 (transmis par le Sénat), n° 612/1, est adopté par le même vote.

(Vote nominatif n° 30 – Le détail du vote figure en annexe)

– Le projet de loi portant assentiment à l'Accord entre le Royaume de Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume des Pays-Bas pris en exécution de la Convention européenne de sécurité sociale du 14 décembre 1972, à l'Annexe à l'Accord et à l'Arrangement administratif pour l'application de l'Accord, faits à

Bruxelles le 24 juin 1996 (transmis par le Sénat), n° 613/1, est adopté par le même vote.

(Vote nominatif n° 30 – Le détail du vote figure en annexe)

– Le projet de loi portant assentiment à l'Accord international de 1994 sur le café, fait à Londres le 30 mars 1994 (transmis par le Sénat), n° 614/1, est adopté par le même vote.

(Vote nominatif n° 30 – Le détail du vote figure en annexe)

Le **président** : L'ordre du jour appelle les votes sur les amendements et dispositions réservées de la proposition de résolution de M. Bart Somers, Mme Marie-Thérèse Coenen et MM. Jean Depreter, Marcel Bartholomeeussen, Michel Wauthier et Lode Vanoost relative à la SNCB, n°s 489/1 à 4.

– L'amendement n° 2 de Mme Frieda Brepoels au point 1 est rejeté par 86 voix contre 45 et 1 abstention.

(Vote nominatif n° 31 – Le détail du vote figure en annexe)

– L'amendement n° 3 de Mme Frieda Brepoels au point 5 est rejeté par le même vote.

(Vote nominatif n° 31 – Le détail du vote figure en annexe)

Mme **Martine Dardenne** (Écolo-Agalev) : J'ai voté contre les amendements de Mme Brepoels.

Le **président** : Nous passons au vote sur l'ensemble.

– La proposition de résolution de M. Bart Somers, Mme Marie-Thérèse Coenen et MM. Jean Depreter, Marcel Bartholomeeussen, Michel Wauthier et Lode Vanoost relative à la SNCB, n°s 489/1 à 4, est adoptée par 133 voix et une abstention.

(Vote nominatif n° 32 – Le détail du vote figure en annexe)

Mme **Frieda Brepoels** (VU-ID) : Le groupe VU-ID a voté la proposition de résolution, mais j'ai moi-même tenu à m'abstenir en raison de son caractère limité.

Je regrette qu'on ne soit pas disposé à aller au-delà des propositions du ministre.

ORDRE DU JOUR POUR LA SEMAINE PROCHAINE

Le **président** : Le projet d'ordre du jour des séances plénières de la semaine prochaine a été distribué. S'il n'y a pas d'objection, je considère ce projet d'ordre du jour comme étant adopté. *(Assentiment)* Il sera inséré en annexe au *Compte rendu analytique*.

– *La séance est levée à 17 h 02.*

– *Prochaine séance plénière le jeudi 18 mai 2000 à 14 h 15.*

EXCUSES

Raisons de santé : MM. José Canon, Karel Pinxten, Ferdy Willems, Mme Mirella Minne

Raisons familiales : M. Pieter De Crem

Devoirs de mandat : Mme Alexandra Colen, MM. Jean-Paul Moerman, Stefaan De Clerck

A l'étranger : Mme Anne Barzin

OTAN : M. Hubert Brouns

Membres du gouvernement fédéral :

M. Antoine Duquesne, ministre de l'Intérieur : à l'étranger

M. Jaak Gabriëls, ministre de l'Agriculture et des Classes moyennes

ANNEXE
SÉANCE PLÉNIÈRE
JEUDI 11 MAI 2000

ANNEXE 1

Communications

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS

PROPOSITIONS

Autorisations d'impression

1. Proposition de loi (M. Thierry Giet et Mme Karine Lalieux) complétant l'article 33, § 1er, alinéa 1er, de la loi du 20 juillet 1990 relative à la détention préventive, n° 641/1 ;
2. Proposition de résolution (Mme Leen Laenens, M. Lode Vanoost, Mme Claudine Drion et M. Jacques Lefevre) concernant les droits de l'homme en Colombie, n° 642/1 ;
3. Proposition de résolution (M. Jef Valkeniers) relative aux réformes agraires au Zimbabwe, n° 643/1.

COMMISSIONS

Modifications

(application de l'article 11.6 du Règlement)

Modifications proposées par le groupe PRL FDF MCC :

Commission des Relations extérieures

Membres suppléants

Remplacer M. Philippe Seghin par Mme Josée Lejeune.

Commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique

Membres suppléants

Remplacer Mme Josée Lejeune par M. Philippe Seghin.

PROPOSITIONS

Prises en considération

1. Proposition de loi (MM. Yves Leterme et Jo Vandeurzen) insérant des articles 164 et 195ter dans le Code d'instruction criminelle, n° 608/1 ;

Renvoi à la commission de la Justice

2. Proposition de loi (Mmes Trees Pieters et Greta D'Hondt) instaurant un numéro d'identification unique des personnes non physiques, n° 609/1 ;

Renvoi à la commission de l'Intérieur, des Affaires Générales et de la Fonction Publique

3. Proposition de loi (M. Gerolf Annemans) modifiant, en ce qui concerne la rémunération des médecins et candidats-médecins des services d'urgences, l'article 130 de la loi sur les hôpitaux, coordonnée le 7 août 1987, n° 616/1 ;

Renvoi à la commission de la Santé Publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société

4. Proposition de loi (M. Georges Lenssen) modifiant l'article 12 de la loi du 29 juin 1975 relative aux implantations commerciales, n° 617/1 ;

Renvoi à la commission de l'Economie, de la Politique Scientifique, de l'Education, des Institutions Scientifiques et Culturelles Nationales, des Classes Moyennes et de l'Agriculture

5. Proposition de loi (MM. Dirk Pieters et Yves Leterme) modifiant l'article 20 du Code des impôts sur les revenus 1992, n° 623/1 ;

Renvoi à la commission des Finances et du Budget

6. Proposition de déclaration (Mme Jacqueline Herzet) de révision des articles 99 et 104 de la Constitution en vue d'insérer des dispositions nouvelles visant à assurer une représentation équilibrée des femmes et des hommes, n° 624/1 ;

Renvoi à la commission de la Révision de la Constitution et de la Réforme des Institutions

7. Proposition de loi (M. Servais Verherstraeten) modifiant les articles 30 et 34 de la loi du 1^{er} août 1985 portant des mesures fiscales et autres, n° 625/1 ;

Renvoi à la commission de la Justice

8. Proposition de loi (M. Servais Verherstraeten) modifiant la loi du 1^{er} août 1985 portant des mesures fiscales et autres, n° 626/1 ;

Renvoi à la commission de la Justice

9. Proposition de loi (M. Lode Vanoost et Mme Marie-Thérèse Coenen) modifiant le règlement sur la police de la circulation routière en ce qui concerne les signaux lumineux de circulation tricolores, n° 636/1 ;

10. Proposition de loi (M. Lode Vanoost et Mme Marie-Thérèse Coenen) modifiant l'article 68 du règlement général sur la police de la circulation routière en ce qui concerne l'autorisation des cyclistes dans les rues à sens unique, n° 637/1 ;

11. Proposition de loi (M. Lode Vanoost et Mme Marie-Thérèse Coenen) modifiant le règlement général sur la police de la circulation routière en ce qui concerne les passages prévus pour traverser la chaussée, n° 638/1 ;

12. Proposition de loi (M. Lode Vanoost et Mme Marie-Thérèse Coenen) modifiant l'article 2.7 du règlement général sur la police de la circulation routière, n° 639/1.

Renvoi à la commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques

13. Proposition de résolution (Mme Leen Laenens, M. Lode Vanoost, Mme Claudine Drion et M. Jacques Lefevre) concernant les droits de l'homme en Colombie, n° 642/1.

Renvoi à la commission des Relations extérieures

INTERPELLATION

Demande

Le Bureau a été saisi d'une demande d'interpellation de :

– M. Koen Bultinck au vice-premier ministre et ministre du Budget, de l'Intégration sociale et de l'Economie sociale sur "le 'Fonds de vieillissement'".

(n° 392 – renvoi à la commission des Finances et du Budget)

GOUVERNEMENT

PROJET DE LOI DÉPOSÉ

Le gouvernement a déposé le projet de loi portant confirmation des arrêtés royaux des 4 décembre 1998, 30 mars 1999 et 24 juin 1999 modifiant, en matière de précompte professionnel, l'AR/CIR 92, n° 644/1.

Ce projet est renvoyé à la commission des Finances et du Budget

PRATIQUES DU COMMERCE, INFORMATION ET PROTECTION DU CONSOMMATEUR

Rapport

Par lettre du 9 mai 2000, le directeur général du ministère des Affaires économiques transmet, conformément à l'article 101 de la loi du 14 juillet 1991 sur les pratiques du commerce et sur l'information et la protection du consommateur, le rapport annuel 1999 sur le fonctionnement de la procédure d'avertissement.

Dépôt au greffe, à la bibliothèque et renvoi à la commission de l'Economie, de la Politique scientifique, de l'Education, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture

COUR D'ARBITRAGE

ARRÊTS

En application de l'article 113 de la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'arbitrage, le greffier de la Cour d'arbitrage notifie :

– l'arrêt n° 46/2000 rendu le 3 mai 2000 concernant les recours en annulation de l'article 1675/8, alinéa 2, du Code judiciaire, inséré par l'article 2, § 2, de la loi du 5 juillet 1998 relative au règlement collectif de dettes et à la possibilité de vente de gré à gré des biens immeubles saisis, introduits par l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles et G.-A. Dal et par l'Ordre des avocats du barreau de Liège et G. Rigo ; la Cour annule l'article 1675/8, alinéa 2, du Code judiciaire, inséré par l'article 2,

§ 2, de la loi du 5 juillet 1998 relative au règlement collectif de dettes et à la possibilité de vente de gré à gré des biens immeubles saisis, en tant qu'il s'applique aux avocats

(n^{os} du rôle : 1599 et 1604)

– l'arrêt n° 47/2000 rendu le 3 mai 2000 concernant le recours en annulation de l'article 3 du décret de la Région wallonne du 16 juillet 1998 modifiant le décret du 25 juillet 1991 relatif à la taxation des déchets en Région wallonne, introduit par la commune de Herstal

(n° du rôle : 1640)

– l'arrêt n° 48/2000 rendu le 3 mai 2000 concernant les questions préjudicielles relatives à l'article 307bis du Code civil, posées par le tribunal de première instance de Liège par jugement du 16 mars 1999 en cause de R. Lumay contre R. Cremers et par la cour d'appel de Bruxelles par arrêt du 11 mai 1999 en cause de C. Lebouille contre F. Deru

(n^{os} du rôle : 1646 et 1683)

– l'arrêt n° 49/2000 rendu le 3 mai 2000 concernant la question préjudicielle relative à l'article 361 du Code civil, posée par le cour d'appel de Bruxelles par arrêt du 7 mai 1999 en cause de X. Leblicq

(n° du rôle : 1686)

– l'arrêt n° 50/2000 rendu le 3 mai 2000 concernant la question préjudicielle relative à l'article 21, alinéa 2, des lois coordonnées sur le Conseil d'Etat, posée par le Conseil d'Etat par arrêt du 26 avril 1999 en cause de J. Weyers et de la SA Peers Export-Import contre la Région flamande

(n° du rôle : 1673)

– l'arrêt n° 51/2000 rendu le 3 mai 2000 concernant la question préjudicielle relative aux articles 2, 5 et 12 de la loi du 7 août 1974 instituant le droit à un minimum de moyens d'existence, posée par la cour d'appel de Liège par arrêt du 30 novembre 1998 en cause du receveur du CPAS de Liège et du CPAS de Liège contre Emile C.

(n° du rôle : 1482)

– l'arrêt n° 52/2000 rendu le 3 mai 2000 concernant la demande de suspension des articles 8, 15, § 1er, 20, alinéa 3, 21, 27, alinéa 1er, 34, 36, 4., 54, § 1er, 58, alinéa 3, 62 et 71, alinéa 4, 4., de la loi du 7 mai 1999 sur les jeux de hasard, les établissements de jeux de hasard et la protection des joueurs, introduite par la SPRL Ramses et la SPRL Talis

(n° du rôle : 1903)

– l'arrêt n° 53/2000 rendu le 3 mai 2000 concernant les questions préjudicielles relatives aux articles 346, alinéa 1er, 368, § 3, alinéa 1er, et 370, § 1er, alinéa 2 du Code civil, posées par le tribunal de la jeunesse de Liège par jugement du 20 avril 1999 en cause de D.H., M.D. et G.L.

(n° du rôle : 1662)

Pour information

DÉCISION DE RENVOI

En application de l'article 77 de la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'arbitrage, le greffier de la Cour d'arbitrage notifie :

– la question préjudicielle relative aux articles 1er, 6., et 93 de la loi du 14 juillet 1991 sur les pratiques du commerce et sur l'information et la protection du consommateur, posée par le tribunal de commerce de Bruxelles, par jugement du 13 mars 2000, en cause de la SPRL Composites contre la SA Dominique Models Agency et autres

(n° du rôle : 1911)

Pour information

ÉVALUATION CONTRÔLE LINGUISTIQUE

RAPPORT

Le vice-gouverneur de Bruxelles-Capitale a transmis son rapport d'activités relatif à l'évaluation du contrôle linguistique des communes et CPAS de Bruxelles-Capitale pour la période 1995-1999.

Renvoi à la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique et à la commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société

ORDRE DU JOUR DES SÉANCES PLÉNIÈRES

Semaine du 15 au 19 mai 2000

Judi 18 mai 2000 à 14 h 15

Questions orales

Projets de loi

1. Projet de loi modifiant la loi générale sur les douanes et accises et instaurant un droit de recours administratif, n^{os} 438/1 et 2.

[matière visée à l'article 78 de la Constitution – Rapporteur : Mme Fientje Moerman]

2. Projet de loi portant treizième ajustement du budget général des dépenses de l'année budgétaire 1999 : Section 31 – Ministère de l'Agriculture et des Classes moyennes, n^o 615/1.

[matière visée à l'article 74, 3^o, de la Constitution – Sans rapport]

Scrutin sur les demandes de naturalisation, n^{os} 634/1 et 2.

Prises en considération

Votes nominatifs

1. sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

– M. Claude Eerdeken sur "le danger pour les populations concernées résultant de l'installation d'antennes relais de téléphonie mobile" (n^o 336) ;

– Mme Martine Dardenne sur "le danger pour la population résultant de l'installation d'antennes relais de téléphonie mobile" (n^o 345) ;

– M. Luc Sevenhans sur "les dangers éventuels découlant de l'installation de pylônes GSM" (n^o 387).

(développées en réunion publique de la commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société du 9 mai 2000).

2. sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation de M. Karel Van Hoorebeke sur "le maintien de la position du gouvernement belge à l'égard de l'Autriche" (n^o 381).

(développée en réunion publique de la commission des Relations extérieures du 10 mai 2000).

3. sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation de M. Francis Van den Eynde sur "les excuses que le premier ministre a présentées à Kigali" (n^o 352).

(développée en réunion publique de la commission des Relations extérieures du 10 mai 2000).

4. sur les motions éventuellement déposées en conclusion des interpellations à l'ordre du jour de la séance de la commission de la Défense nationale du 11 mai 2000 prévue après les votes en séance plénière.

5. sur les projets de loi et la proposition terminés.

ANNEXE 2

Détail des votes nominatifs

Le résultat de chaque vote nominatif ainsi que les déclarations après vote figurent dans le corps du „Compte rendu analytique” et des „Annales parlementaires”

*Vote nominatif n° 1**Naamstemming nr. 1*

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Bacquelaine, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Dardenne, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'hondt Denis, Di Rupo, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerken, Giet, Gilkinet, Goris, Grauwels, Harmegnies, Henry, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lalieux, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Mayeur, Michel, Moerman Fientje, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tavernier, Timmermans, Van Campenhout, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Borginon, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Bultinck, Creyf, De Man, Detremmerie, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Eyskens, Féret, Fournaux, Goyvaerts, Grafé, Hendrickx, Lefevre, Leterme, Milquet, Mortelmans, Paque, Pieters Danny, Pieters Trees, Poncellet, Schaulvliege, Schoofs, Sevenhans, Smets André, Spinnewyn, Tant, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten, Viseur Jean-Jacques.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Personne – Niemand

BIJLAGE 2

Detail van de naamstemmingen

De uitslag van elke naamstemming alsmede de verklaringen na sluiting van de stemming worden vermeld in het corpus van het „Beknopt Verslag” en van de „Parlementaire Handelingen”

*Vote nominatif n° 2**Naamstemming nr. 2*

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, De Block, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'hondt Denis, Di Rupo, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerken, Giet, Gilkinet, Goris, Grauwels, Harmegnies, Henry, Hertz, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lalieux, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Moerman Fientje, Moriau, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Timmermans, Van Apeeren, Van Campenhout, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooff, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Borginon, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Bultinck, Creyf, De Man, Detremmerie, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Eyskens, Féret, Fournaux, Goutry, Goyvaerts, Grafé, Hendrickx, Langendries, Lefevre, Leterme, Milquet, Mortelmans, Paque, Pieters Danny, Pieters Trees, Poncellet, Schaulvliege, Schoofs, Sevenhans, Smets André, Spinnewyn, Tant, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten, Viseur Jean-Jacques.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Dardenne, Tavernier.

Vote nominatif n° 3
Naamstemming nr. 3

Ont répondu oui
Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, De Block, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'hondt Denis, Di Rupo, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerken, Giet, Gilkinet, Goris, Grauwels, Harmegnies, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lalieux, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Moerman Fientje, Moriau, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Timmermans, Van Aperen, Van Campenhout, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non
Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Borginon, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Bultinck, Creyf, De Man, Detremmerie, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Eyskens, Féret, Fournaux, Goutry, Goyvaerts, Grafé, Hendrickx, Langendries, Lefevre, Leterme, Milquet, Mortelmans, Paque, Pieters Danny, Pieters Trees, Poncelet, Schauvliege, Schoofs, Sevenhans, Smets André, Spinnewyn, Tant, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten, Viseur Jean-Jacques.

Se sont abstenus
Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Dardenne, Tavernier, Van Eetvelt.

Vote nominatif n° 4
Naamstemming nr. 4

Ont répondu oui
Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Borginon, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Bultinck, Cortois, Creyf, De Man, Detremmerie, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Eyskens, Féret, Fournaux, Goutry, Goyvaerts, Grafé, Hendrickx, Langendries, Lefevre, Leterme, Milquet, Mortelmans, Paque, Pieters Danny, Pieters Trees, Poncelet,

Schauvliege, Schoofs, Sevenhans, Smets André, Spinnewyn, Tant, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten, Viseur Jean-Jacques.

Ont répondu non
Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Avontroodt, Bacquelaine, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Coveliers, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'hondt Denis, Di Rupo, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerken, Giet, Gilkinet, Goris, Grauwels, Harmegnies, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lalieux, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Moerman Fientje, Moriau, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tavernier, Timmermans, Van Aperen, Van Campenhout, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Se sont abstenus
Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Van Eetvelt.

Vote nominatif n° 5
Naamstemming nr. 5

Ont répondu oui
Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Borginon, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Bultinck, Creyf, De Man, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Eyskens, Goutry, Goyvaerts, Hendrickx, Leterme, Mortelmans, Pieters Danny, Pieters Trees, Schauvliege, Schoofs, Sevenhans, Spinnewyn, Tant, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten.

Ont répondu non
Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'hondt Denis, Di Rupo, Douifi,

Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Grauwels, Harmegnies, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lalieux, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Moerman Fientje, Moriau, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tavernier, Timmermans, Van Aperen, Van Campenhout, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Ver-snick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Se sont abstenus
Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Detremmerie, Féret, Fournaux, Grafé, Langendries, Lefevre, Milquet, Paque, Poncelet, Smets André, Van Eetvelt, Viseur Jean-Jacques.

Vote nominatif n° 6
Naamstemming nr. 6

Ont répondu oui
Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Detremmerie, Eyskens, Fournaux, Grafé, Langendries, Lefevre, Milquet, Paque, Poncelet, Smets André, Viseur Jean-Jacques.

Ont répondu non
Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bonte, Borginon, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Bultinck, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Creyf, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Man, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, De-smedt, D'haeseleer, D'hondt Denis, D'Hondt Greta, Di Rupo, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Goutry, Goyvaerts, Grauwels, Harmegnies, Hendrickx, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lalieux, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Leterme, Maingain, Mayeur, Michel, Moerman Fientje, Moriau, Mortelmans, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Pieters Danny, Pieters Trees, Schalck, Schauvliege, Schellens, Schoofs, Seghin, Sevenhans, Smets Tony, Somers, Spinnewyn, Talhaoui, Tavernier, Timmermans, Van Aperen, Van Campenhout, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Grootenbrulle, Van Hoo-rebeke, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

linde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Se sont abstenus
Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Féret.

Vote nominatif n° 7
Naamstemming nr. 7

Ont répondu oui
Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Borginon, Bourgeois, Brepoels, Detremmerie, D'Hondt Greta, Eyskens, Fournaux, Goutry, Grafé, Hendrickx, Langendries, Lefevre, Leterme, Milquet, Paque, Pieters Danny, Pieters Trees, Poncelet, Schauvliege, Smets André, Tant, Van de Castele, Vandeurzen, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten, Viseur Jean-Jacques.

Ont répondu non
Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bonte, Bouteca, Bultinck, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Man, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'haeseleer, D'hondt Denis, Di Rupo, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Grauwels, Harmegnies, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lalieux, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Moerman Fientje, Moriau, Mortelmans, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Schalck, Schellens, Schoofs, Seghin, Sevenhans, Smets Tony, Somers, Spinnewyn, Talhaoui, Tavernier, Timmermans, Van Aperen, Van Campenhout, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Se sont abstenus
Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Féret, Van Eetvelt.

Vote nominatif n° 8
Naamstemming nr. 8

Ont répondu oui
Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Detremmerie, Fournaux, Grafé, Langendries, Milquet, Paque, Poncelet, Smets André, Viseur Jean-Jacques.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bonte, Borginon, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Bultinck, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Creyf, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, de Donnéea, Dehu, Delizée, De Man, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, De-smedt, D'haeseleer, D'hondt Denis, D'Hondt Greta, Di Rupo, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Eyskens, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Goutry, Goyvaerts, Grauwels, Harmegnies, Hen-drickx, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lalieux, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Leterme, Maingain, Mayeur, Michel, Moerman Fientje, Moriau, Peeters, Pelzer-Salandra, Pieters Danny, Pieters Trees, Schalck, Schauliege, Schellens, Schoofs, Seghin, Sevenhans, Smets Tony, Somers, Spinnewyn, Talhaoui, Tant, Tavernier, Timmermans, Van Aperen, Van Campenhout, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Grootenbrulle, Van Hoo-rebeke, Vanhoutte, Vanoost, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Vanvelthoven, van Weddingen, Van Weert, Verherstraeten, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Féret.

Vote nominatif n° 9

Naamstemming nr. 9

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Borginon, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Bultinck, Creyf, De Man, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Eyskens, Goutry, Goyvaerts, Hendrickx, Leterme, Mortelmans, Pieters Danny, Pieters Trees, Schauliege, Schoofs, Sevenhans, Spinnewyn, Tant, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, de Donnéea, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'hondt Denis, Di Rupo, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Grauwels, Harmegnies, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lalieux, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Moerman Fientje, Moriau, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tavernier, Timmermans, Van Aperen, Van Campenhout, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Detremmerie, Féret, Fournaux, Grafé, Langendries, Lefevre, Milquet, Paque, Poncelet, Smets André, Van Eetvelt, Viseur Jean-Jacques.

Vote nominatif n° 10

Naamstemming nr. 10

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Borginon, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Bultinck, Creyf, De Man, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Eyskens, Goutry, Goyvaerts, Hendrickx, Leterme, Mortelmans, Pieters Danny, Pieters Trees, Schauliege, Schoofs, Sevenhans, Spinnewyn, Tant, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, de Donnéea, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, Detremmerie, D'hondt Denis, Di Rupo, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Fournaux, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Grafé, Grauwels, Harmegnies, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lalieux, Langendries, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lefevre, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Milquet, Moerman

Fientje, Moriau, Paque, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Poncelet, Schalck, Schellens, Seghin, Smets André, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tavernier, Timmermans, Van Aperen, Van Campenhout, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Jacques, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Féret, Van Eetvelt.

Vote nominatif n° 11

Naamstemming nr. 11

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Borginon, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Bultinck, Creyf, De Man, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Eyskens, Goutry, Goyvaerts, Hendrickx, Leterme, Mortelmans, Pieters Danny, Pieters Trees, Schauvliege, Schoofs, Sevenhans, Spinnewyn, Tant, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, de Donnéea, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'hondt Denis, Di Rupo, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Grauwels, Harmegnies, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lalieux, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Moerman Fientje, Moriau, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tavernier, Timmermans, Van Aperen, Van Campenhout, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Detremmerie, Féret, Fournaux, Grafé, Langendries, Lefevre, Milquet, Paque, Poncelet, Smets André, Van Eetvelt, Viseur Jean-Jacques.

Vote nominatif n° 12

Naamstemming nr. 12

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Borginon, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Bultinck, Creyf, De Man, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Eyskens, Goutry, Goyvaerts, Hendrickx, Leterme, Mortelmans, Pieters Danny, Pieters Trees, Schauvliege, Schoofs, Sevenhans, Spinnewyn, Tant, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, de Donnéea, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'hondt Denis, Di Rupo, Douifi, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Grauwels, Harmegnies, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lalieux, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Moerman Fientje, Moriau, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tavernier, Timmermans, Van Aperen, Van Campenhout, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Detremmerie, Féret, Fournaux, Grafé, Langendries, Lefevre, Milquet, Paque, Poncelet, Smets André, Van Eetvelt, Viseur Jean-Jacques.

Vote nominatif n° 13

Naamstemming nr. 13

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Detremmerie, Fournaux, Grafé, Langendries, Lefevre, Milquet, Paque, Poncelet, Smets André, Viseur Jean-Jacques.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bonte, Borginon, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Bultinck, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Creyf, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Man, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'haeseleer, D'hondt Denis, D'Hondt Greta, Di Rupo, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Eyskens, Frédéric, Genot, Gerken, Giet, Gilkinet, Goris, Goutry, Goyvaerts, Grauwels, Harmegnies, Hendrickx, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lalieux, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Leterme, Maingain, Mayeur, Michel, Moerman Fientje, Moriau, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Schalck, Schellens, Schouvliege, Schoofs, Seghin, Sevenhans, Smets Tony, Somers, Spinnewyn, Talhaoui, Tant, Tavernier, Timmermans, Van Aperen, Van Campenhout, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Grootenbrulle, Van Hoorebeke, Vanhoutte, Vanoost, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Vanvelthoven, van Weddingen, Van Weert, Verherstraeten, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Féret.

Vote nominatif n° 14

Naamstemming nr. 14

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Borginon, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Bultinck, Creyf, De Man, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Eyskens, Goutry, Goyvaerts, Hendrickx, Leterme, Mortelmans, Pieters Danny, Pieters Trees, Schouvliege, Schoofs, Sevenhans, Spinnewyn, Tant, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'hondt Denis, Di Rupo, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerken, Giet, Gilkinet, Goris, Grauwels, Harmegnies, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lalieux, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Moerman Fientje, Moriau, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tavernier, Timmermans, Van Aperen, Van Campenhout, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Detremmerie, Féret, Fournaux, Grafé, Langendries, Lefevre, Milquet, Paque, Poncelet, Smets André, Van Eetvelt, Viseur Jean-Jacques.

Vote nominatif n° 15

Naamstemming nr. 15

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Borginon, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Bultinck, Creyf, De Man, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Eyskens, Goutry, Goyvaerts, Hendrickx, Leterme, Mortelmans, Pieters Danny, Pieters Trees, Schouvliege, Schoofs, Sevenhans, Spinnewyn, Tant, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'hondt Denis, Di Rupo, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerken, Giet, Gilkinet, Goris, Grauwels, Harmegnies, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lalieux, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Moerman Fientje, Moriau, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Schalck,

Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tavernier, Timmermans, Van Aperen, Van Campenhout, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Detremmerie, Féret, Fournaux, Grafé, Langendries, Lefevre, Milquet, Paque, Poncelet, Smets André, Van Eetvelt, Viseur Jean-Jacques.

Vote nominatif n° 16

Naamstemming nr. 16

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Detremmerie, Fournaux, Grafé, Langendries, Lefevre, Milquet, Paque, Poncelet, Smets André, Viseur Jean-Jacques.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bonte, Borginon, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Bultinck, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Creyf, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, de Donnéea, Dehu, Delizée, De Man, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'haeseleer, D'hondt Denis, D'Hondt Greta, Di Rupo, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Eyskens, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Goutry, Goyvaerts, Grauwels, Harmegnies, Hendrickx, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lalieux, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Leterme, Maingain, Mayeur, Michel, Moerman Fientje, Moriau, Mortelmans, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Pieters Danny, Pieters Trees, Schalck, Schaulvliege, Schellens, Schoofs, Seghin, Sevenhans, Smets Tony, Somers, Spinnewyn, Talhaoui, Tavernier, Timmermans, Van Aperen, Van Campenhout, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Féret.

Vote nominatif n° 17

Naamstemming nr. 17

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Borginon, Bourgeois, Brepoels, Creyf, D'Hondt Greta, Eyskens, Goutry, Hendrickx, Leterme, Pieters Danny, Pieters Trees, Schaulvliege, Tant, Van de Castele, Vandeurzen, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bonte, Bouteca, Bultinck, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, de Donnéea, Dehu, Delizée, De Man, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'haeseleer, D'hondt Denis, Douifi, Drion, Eeman, Erdman, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Goyvaerts, Grauwels, Harmegnies, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lalieux, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Moerman Fientje, Moriau, Mortelmans, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Schalck, Schellens, Schoofs, Seghin, Sevenhans, Smets Tony, Somers, Spinnewyn, Talhaoui, Tavernier, Timmermans, Van Aperen, Van Campenhout, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Detremmerie, Féret, Fournaux, Grafé, Langendries, Lefevre, Milquet, Paque, Poncelet, Smets André, Van Eetvelt, Viseur Jean-Jacques.

Vote nominatif n° 18

Naamstemming nr. 18

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, de Donnéea, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, D'hondt Denis, Di Rupo, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Grauwels, Harmegnies, Henry, Her-

zet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lalieux, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Moerman Fientje, Moriau, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tavernier, Timmermans, Van Aperen, Van Campenhout, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hoof, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Borginon, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Bultinck, Creyf, De Man, Detremmerie, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Eyskens, Féret, Fournaux, Goutry, Goyvaerts, Grafé, Hendrickx, Langendries, Lefevre, Leterme, Milquet, Mortelmans, Paque, Pieters Danny, Pieters Trees, Poncelet, Schauvliege, Schoofs, Sevenhans, Smets André, Spinnewyn, Tant, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten, Viseur Jean-Jacques.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Van Eetvelt.

Vote nominatif n° 19

Naamstemming nr. 19

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Borginon, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Bultinck, Creyf, De Man, Detremmerie, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Eyskens, Fournaux, Goutry, Goyvaerts, Grafé, Hendrickx, Langendries, Lefevre, Leterme, Milquet, Mortelmans, Paque, Pieters Danny, Pieters Trees, Poncelet, Schauvliege, Schoofs, Sevenhans, Smets André, Spinnewyn, Tant, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten, Viseur Jean-Jacques.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'hondt Denis, Di Rupo, Douifi,

Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Grauwels, Harnegnies, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lalieux, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Moerman Fientje, Moriau, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tavernier, Timmermans, Van Aperen, Van Campenhout, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hoof, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Féret, Van Eetvelt.

Vote nominatif n° 20

Naamstemming nr. 20

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Borginon, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Bultinck, Creyf, De Man, Detremmerie, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Eyskens, Féret, Fournaux, Goutry, Goyvaerts, Grafé, Hendrickx, Langendries, Lefevre, Leterme, Milquet, Mortelmans, Paque, Pieters Danny, Pieters Trees, Poncelet, Schauvliege, Schoofs, Sevenhans, Smets André, Spinnewyn, Tant, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten, Viseur Jean-Jacques.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'hondt Denis, Di Rupo, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Grauwels, Harnegnies, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lalieux, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Moerman Fientje, Moriau, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tavernier, Timmermans, Van Aperen, Van Campenhout, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hoof, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Van Eetvelt.

Vote nominatif n° 21

Naamstemming nr. 21

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Borginon, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Bultinck, Creyf, De Man, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Eyskens, Goutry, Goyvaerts, Hendrickx, Leterme, Mortelmans, Pieters Danny, Pieters Trees, Schauvliege, Schoofs, Sevenhans, Spinnewyn, Tant, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, de Donnéea, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'hondt Denis, Di Rupo, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerkens, Gilkinet, Goris, Grauwels, Harmegnies, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lalieux, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Moerman Fientje, Moriau, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tavernier, Timmermans, Van Aperen, Van Campenhout, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Vanhoute, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Detremmerie, Féret, Fournaux, Grafé, Langendries, Lefevre, Milquet, Paque, Poncelet, Smets André, Van Eetvelt, Viseur Jean-Jacques.

Vote nominatif n° 22

Naamstemming nr. 22

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Detremmerie, Fournaux, Grafé, Langendries, Lefevre, Milquet, Paque, Poncelet, Smets André, Viseur Jean-Jacques.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bonte, Borginon, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Bultinck, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Creyf, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, de Donnéea, Dehu, Delizée, De Man, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'haeseleer, D'hondt Denis, D'Hondt Greta, Di Rupo, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Eyskens, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Goutry, Goyvaerts, Grauwels, Harmegnies, Hendrickx, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lalieux, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Leterme, Maingain, Mayeur, Michel, Moerman Fientje, Moriau, Mortelmans, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Pieters Danny, Pieters Trees, Schalck, Schauvliege, Schellens, Schoofs, Seghin, Sevenhans, Smets Tony, Somers, Spinnewyn, Talhaoui, Tant, Tavernier, Timmermans, Van Aperen, Van Campenhout, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Grootenbrulle, Van Hoorebeke, Vanhoutte, Vanoost, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Vanvelthoven, van Weddingen, Van Weert, Verherstraeten, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Féret.

Vote nominatif n° 23

Naamstemming nr. 23

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, de Donnéea, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'hondt Denis, Di Rupo, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Grauwels, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lalieux, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Moerman Fientje, Moriau, Peeters, Philtjens, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony,

Somers, Talhaoui, Tavernier, Timmermans, Van Aperen, Van Campenhout, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hoof, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non
Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Borginon, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Bultinck, Canon, Creyf, De Man, Detremmerie, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Eyskens, Féret, Fournaux, Goutry, Goyvaerts, Grafé, Hendrickx, Langendries, Lefevre, Leterme, Milquet, Mortelmans, Paque, Pieters Danny, Pieters Trees, Poncelet, Schaulvliege, Schoofs, Sevenhans, Smets André, Spinnewyn, Tant, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Hoorebeke, Van Parys, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten, Viseur Jean-Jacques.

Se sont abstenus
Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Harmegnies, Van Eetvelt, Van Peel.

Vote nominatif n° 24
Naamstemming nr. 24

Ont répondu oui
Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bonte, Borginon, Bourgeois, Brepoels, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Creyf, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, Detremmerie, D'hondt Denis, D'Hondt Greta, Di Rupo, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Eyskens, Féret, Fournaux, Frédéric, Genot, Gerken, Giet, Gilkinet, Goris, Goutry, Grafé, Grauwels, Harmegnies, Hendrickx, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lalieux, Langendries, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lefevre, Lejeune, Lenssen, Leterme, Maingain, Mayeur, Michel, Milquet, Moerman Fientje, Moriau, Mortelmans, Paque, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Pieters Danny, Pieters Trees, Poncelet, Schalck, Schaulvliege, Schellens, Schoofs, Seghin, Sevenhans, Smets André, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tant, Tavernier, Timmermans, Van Aperen, Van Campenhout, Van de Castele, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hoof, Van der Maelen, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Grootenbrulle, Van Hoorebeke, Vanhoutte, Vanoost, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Vanvelthoven, van Weddingen, Van

Weert, Verherstraeten, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Jacques, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non
Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Bouteca, Bultinck, De Man, D'haeseleer, Goyvaerts, Mortelmans, Schoofs, Sevenhans, Spinnewyn, Van den Broeck, Van den Eynde.

Se sont abstenus
Hebben zich onthouden :

Personne – Niemand

Vote nominatif n° 25
Naamstemming nr. 25

Ont répondu oui
Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bonte, Borginon, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Bultinck, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Creyf, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Man, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, De-smedt, Detremmerie, D'haeseleer, D'hondt Denis, D'Hondt Greta, Di Rupo, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Eyskens, Féret, Fournaux, Frédéric, Genot, Gerken, Giet, Gilkinet, Goris, Goutry, Goyvaerts, Grafé, Grauwels, Harmegnies, Hendrickx, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lalieux, Langendries, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lefevre, Lejeune, Lenssen, Leterme, Maingain, Mayeur, Michel, Milquet, Moerman Fientje, Moriau, Mortelmans, Paque, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Pieters Danny, Pieters Trees, Poncelet, Schalck, Schaulvliege, Schellens, Schoofs, Seghin, Sevenhans, Smets André, Smets Tony, Somers, Spinnewyn, Talhaoui, Tant, Tavernier, Van Aperen, Van Campenhout, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hoof, Van der Maelen, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Grootenbrulle, Van Hoorebeke, Vanhoutte, Vanoost, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Vanvelthoven, van Weddingen, Van Weert, Verherstraeten, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Jacques, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non
Tegen hebben gestemd :

Personne – Niemand

Se sont abstenus
Hebben zich onthouden :

Personne – Niemand

Vote nominatif n° 26
Naamstemming nr. 26

Ont répondu oui
Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Borginon, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Bultinck, Creyf, De Man, Detremmerie, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Eyskens, Fournaux, Goutry, Goyvaerts, Hendrickx, Langendries, Leterme, Mortelmans, Paque, Pieters Danny, Pieters Trees, Poncelet, Schauvliege, Schoofs, Sevenhans, Smets André, Spinnewyn, Tant, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten, Viseur Jean-Jacques.

Ont répondu non
Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, de Donnéea, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'hondt Denis, Di Rupo, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerken, Giet, Gilkinet, Goris, Grauwels, Harmegnies, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lalieux, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Milquet, Moerman Fientje, Moriau, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tavernier, Van Aperen, Van Campenhout, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Féret, Grafé, Lefevre, Van Eetvelt.

Vote nominatif n° 27
Naamstemming nr. 27

Ont répondu oui
Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, de Donnéea, Dehu,

Delizée, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'hondt Denis, Di Rupo, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerken, Giet, Gilkinet, Goris, Grauwels, Harmegnies, Henry, Herzet, Hove, Laenens, Lahaye, Lalieux, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Moerman Fientje, Moriau, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tavernier, Timmermans, Van Aperen, Van Campenhout, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non
Tegen hebben gestemd :

Personne – Niemand

Se sont abstenus
Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Borginon, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Bultinck, Creyf, De Man, Detremmerie, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Eyskens, Féret, Fournaux, Goutry, Goyvaerts, Grafé, Hendrickx, Langendries, Lefevre, Leterme, Milquet, Mortelmans, Paque, Pieters Danny, Pieters Trees, Poncelet, Schauvliege, Schoofs, Sevenhans, Smets André, Spinnewyn, Tant, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten, Viseur Jean-Jacques.

Vote nominatif n° 28
Naamstemming nr. 28

Ont répondu oui
Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Borginon, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Bultinck, Creyf, De Man, Detremmerie, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Eyskens, Fournaux, Goutry, Goyvaerts, Grafé, Hendrickx, Langendries, Lefevre, Leterme, Milquet, Mortelmans, Paque, Pieters Danny, Pieters Trees, Poncelet, Schauvliege, Schoofs, Sevenhans, Smets André, Spinnewyn, Tant, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten, Viseur Jean-Jacques.

Ont répondu non
Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chas-

tel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'hondt Denis, Di Rupo, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Grauwels, Harmegnies, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lalieux, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Moerman Fientje, Moriau, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tavernier, Timmermans, Van Aperen, Van Campenhout, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Féret, Van Eetvelt.

Vote nominatif n° 29

Naamstemming nr. 29

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'hondt Denis, Di Rupo, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Grauwels, Harmegnies, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lalieux, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Moerman Fientje, Moriau, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tavernier, Timmermans, Van Aperen, Van Campenhout, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Personne – Niemand

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Borginon, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Bultinck, Creyf, De Man,

Detremmerie, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Eyskens, Féret, Fournaux, Goutry, Goyvaerts, Grafé, Hendrickx, Langendries, Lefevre, Leterme, Milquet, Mortelmans, Paque, Pieters Danny, Pieters Trees, Poncelet, Schaulvliege, Schoofs, Sevenhans, Smets André, Spinnewyn, Tant, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten, Viseur Jean-Jacques.

Vote nominatif n° 30

Naamstemming nr. 30

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bonte, Borginon, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Bultinck, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Creyf, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Man, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, De-smedt, Detremmerie, D'haeseleer, D'hondt Denis, D'Hondt Greta, Di Rupo, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Eyskens, Féret, Fournaux, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Goutry, Goyvaerts, Grafé, Grauwels, Harmegnies, Hendrickx, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lalieux, Langendries, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lefevre, Lejeune, Lenssen, Leterme, Maingain, Mayeur, Michel, Milquet, Moerman Fientje, Moriau, Mortelmans, Paque, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Pieters Danny, Pieters Trees, Poncelet, Schalck, Schaulvliege, Schellens, Schoofs, Seghin, Sevenhans, Smets André, Smets Tony, Somers, Spinnewyn, Talhaoui, Tant, Tavernier, Timmermans, Van Aperen, Van Campenhout, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Grootenbrulle, Van Hoorebeke, Vanhoutte, Vanoost, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Vanvelthoven, van Weddingen, Van Weert, Verherstraeten, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Jacques, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Personne – Niemand

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Personne – Niemand

*Vote nominatif n° 31**Naamstemming nr. 31*

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Borginon, Bourgeois, Bouteica, Brepoels, Bultinck, Creyf, De Man, Detremmerie, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Eyskens, Féret, Fournaux, Goutry, Goyvaerts, Grafé, Hendrickx, Langendries, Lefevre, Leterme, Milquet, Mortelmans, Paque, Pieters Danny, Pieters Trees, Poncelet, Schauvliege, Schoofs, Sevenhans, Smets André, Spinnewyn, Tant, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten, Viseur Jean-Jacques.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, De Block, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'hondt Denis, Di Rupo, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerken, Giet, Gilkinet, Goris, Grauwels, Harmegnies, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lalieux, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lefevre, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Moerman Fientje, Moriau, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tavernier, Van Aperen, Van Campenhout, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Van Eetvelt.

*Vote nominatif n° 32**Naamstemming nr. 32*

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bonte, Borginon, Bourgeois, Bouteica, Bultinck, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Creyf, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Man, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, Detremmerie, D'haeseleer, D'hondt Denis, D'Hondt Greta, Di Rupo, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Eyskens, Féret, Fournaux, Frédéric, Genot, Gerken, Giet, Gilkinet, Goris, Goutry, Goyvaerts, Grafé, Grauwels, Harmegnies, Hendrickx, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lalieux, Langendries, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lefevre, Lejeune, Lenssen, Leterme, Maingain, Mayeur, Michel, Milquet, Moerman Fientje, Moriau, Mortelmans, Paque, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Pieters Danny, Pieters Trees, Poncelet, Schalck, Schauvliege, Schellens, Schoofs, Seghin, Sevenhans, Smets André, Smets Tony, Somers, Spinnewyn, Talhaoui, Tant, Tavernier, Van Aperen, Van Campenhout, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Grootenbrulle, Van Hoorebeke, Vanhoutte, Vanoost, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Vanvelthoven, van Weddingen, Van Weert, Verherstraeten, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Jacques, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Personne – Niemand

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Brepoels